

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Budget 2018

CONSEIL MUNICIPAL
26 MARS 2018

CAEN.FR @   

CAEN
NORMANDIE 

Budget 2018

5

Préambule

6

Présentation générale

10

Fonctionnement 2018

Équilibre du budget

12 Les dépenses

16 Les recettes

18 La fiscalité

20 Les dotations, péréquations, garantie de ressources

22 Les autres recettes de fonctionnement

24

Investissement 2018

Équilibre du budget

25 Les dépenses

33 Les recettes

34

**Les soldes intermédiaires de gestion
et les principaux ratios**

38

L'équilibre des budgets annexes

42

**Présentation consolidée du budget
général et des budgets annexes**

45

Choix par

Politique publique

47 Développement économique et rayonnement

59 Vivre ensemble à Caen

71 Solidarités

79 Qualité du cadre de vie

BUDGET 2018

Préambule

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat préalable sur les orientations budgétaires intervienne au plus tôt dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. C'est ainsi que, lors de la réunion du 29 janvier 2018, le conseil municipal a examiné le rapport des orientations budgétaires pour 2018. Dans le prolongement de ce rapport, le budget 2018 qui vous est présenté s'inscrit dans une stratégie financière volontariste guidé par 4 grandes orientations : maîtrise des dépenses de fonctionnement, baisse des taux des impôts directs locaux, maintien de l'effort d'investissement et modération de l'endettement.

Les dépenses de fonctionnement pâtissent d'une inertie sur certaines natures de charges (fluides, masse salariale...) cependant des efforts de gestion ont été réalisés par les directions. La rationalisation des dépenses de fonctionnement permet d'éviter une dégradation de nos ratios d'épargne et de maintenir une politique d'investissement dynamique sur le territoire tout en limitant le recours à l'emprunt à des niveaux compatibles avec nos fondamentaux de gestion.

Le présent rapport expose les grandes caractéristiques du budget primitif 2018 en dépenses et en recettes.

Cette présentation générale est complétée par des rapports plus détaillés évoquant les différentes politiques publiques de la ville.

BUDGET 2018

Présentation générale

190 M€

L'équilibre général du budget 2018

OBJET	BP 2017	BP 2018	STRUCTURE	Ev° 2018/2017
FONCTIONNEMENT	133 726 410	135 093 521	71 %	1,0 %
opérations réelles	128 445 635	127 340 022	67 %	-0,9 %
opérations d'ordre	5 280 775	7 753 499		46,8 %
INVESTISSEMENT	48 260 008	55 165 736	29 %	14,3 %
opérations réelles	36 960 008	43 865 736	23 %	18,7 %
mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000		0,0 %
opérations d'ordre	1 300 000	1 300 000		0,0 %
TOTAL DEPENSES	181 986 418	190 259 257	100 %	4,5 %
opérations réelles	165 405 643	171 205 758	90 %	3,5 %
mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000		0,0 %
opérations d'ordre	6 580 775	9 053 499		37,6 %

FONCTIONNEMENT	133 726 410	135 093 521	71 %	1,0 %
opérations réelles	133 476 410	134 843 521	71 %	1,0 %
opérations d'ordre	250 000	250 000		0,0 %
INVESTISSEMENT	48 260 008	55 165 736	29 %	14,3 %
opérations réelles	31 929 233	36 362 237	19 %	13,9 %
mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000		0,0 %
opérations d'ordre	6 330 775	8 803 499		-39,1 %
TOTAL RECETTES	181 986 418	190 259 257	100 %	4,6 %
opérations réelles	165 405 643	171 205 758		3,5 %
mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000		0,0 %
opérations d'ordre	6 580 775	9 053 499		37,6 %

Le budget 2018 est équilibré en dépenses et recettes à 190,3 M€ (182 M€ en 2017), dont 171,2 M€ en opérations réelles (165,4 M€ en 2017), 9,1 M€ en opérations d'ordre (6,6 M€ en 2017) et 10 M€ de mouvements neutres liés aux opérations de gestion de dette et trésorerie (10 M€ en 2017).

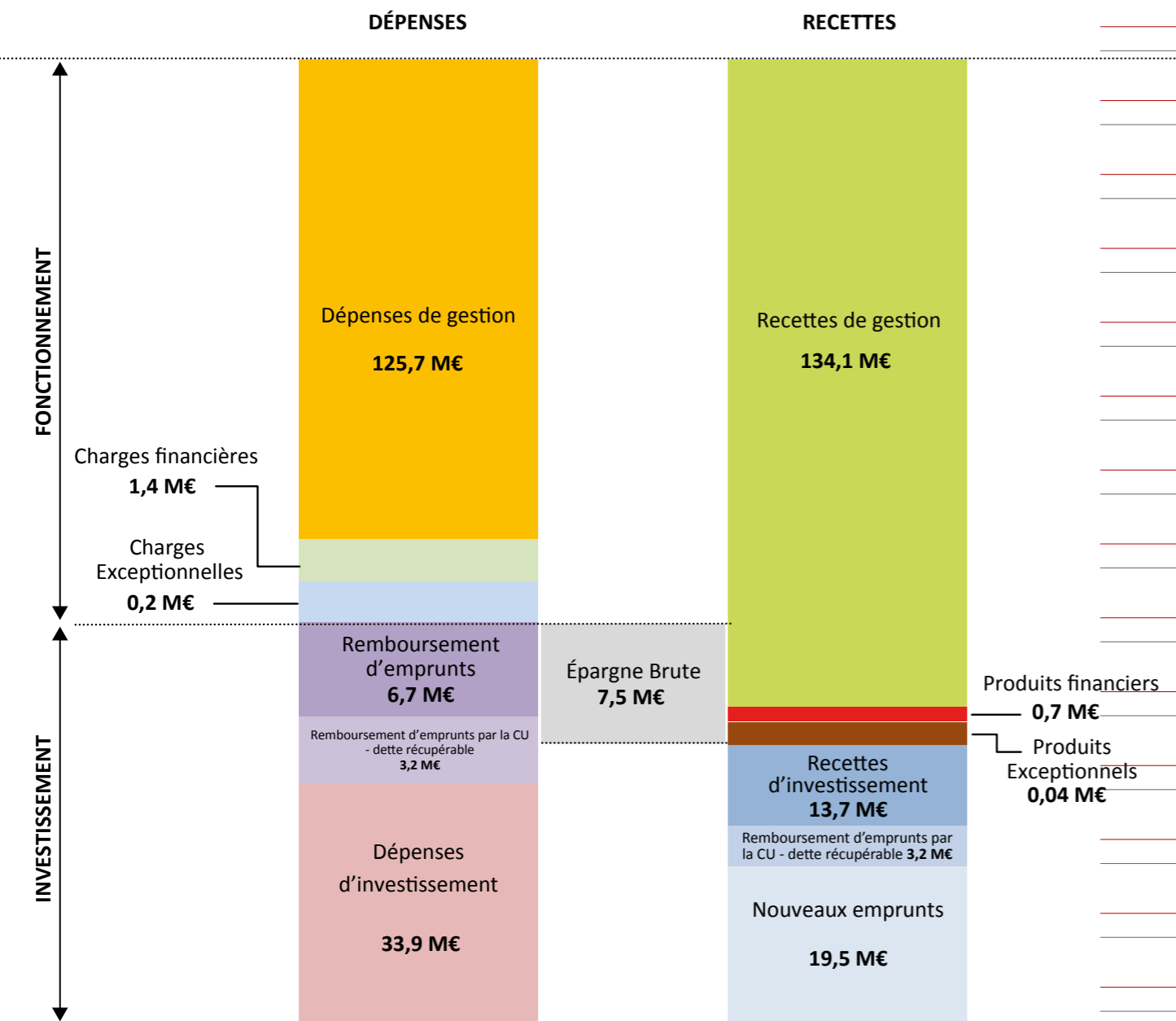
En dépenses, le budget 2018 se traduit par un montant de 127,3 M€ en fonctionnement (-0,9%) (Opérations réelles), et un montant de 43,9 M€ en investissement (Opérations réelles) (+18,7%).

En recettes, le budget 2018 se décompose en un montant de 134,8 M€ en fonctionnement (opérations réelles) et 36,4 M€ en investissement (opérations réelles), en hausse de 1,0% pour le fonctionnement et en hausse de 13,9% pour l'investissement par rapport à 2017.

Le budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 7,8 M€ en dépenses de fonctionnement correspondant aux dotations aux amortissements (3,6M€) et au virement à la section d'investissement (4,2 M€). Les dépenses d'ordre en investissement se montent à 1,3 M€ et concernent des inscriptions pour la réalisation des opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement. Les recettes d'ordre en fonctionnement sont de 0,25 M€ et représentent les reprises sur amortissement des subventions transférables. Les recettes d'ordre en investissement sont de 8,8 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures des dotations aux amortissements (3,6 M€), du virement à la section d'investissement (4,2 M€) et des opérations patrimoniales (1 M€). L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et recettes et ne donne lieu à aucun mouvement financier.

L'équilibre financier du budget principal (opérations réelles)

Fonctionnement : 134,8 M€*



Investissement : 43,9 M€*

*Hors opérations d'ordre budgétaire et mouvement neutre (revolving) pour 11,3M€

Cette présentation synthétique du budget principal de la Ville de Caen permet d'avoir une vision globale de l'équilibre du budget 2018 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...) à l'exclusion des opérations d'ordre et des dépenses imprévues.

Elle permet par ailleurs de constater le montant de l'épargne brute dégagée pour le financement de l'investissement (7,5 M€) et le recours aux nouveaux emprunts (19,5 M€).

Les dépenses de gestion se montent à 125,7 M€ en 2018 contre 126,7 M€ en 2017, soit une baisse de 0,8%. Cette baisse souligne les efforts de rationalisation des dépenses effectués par les directions.

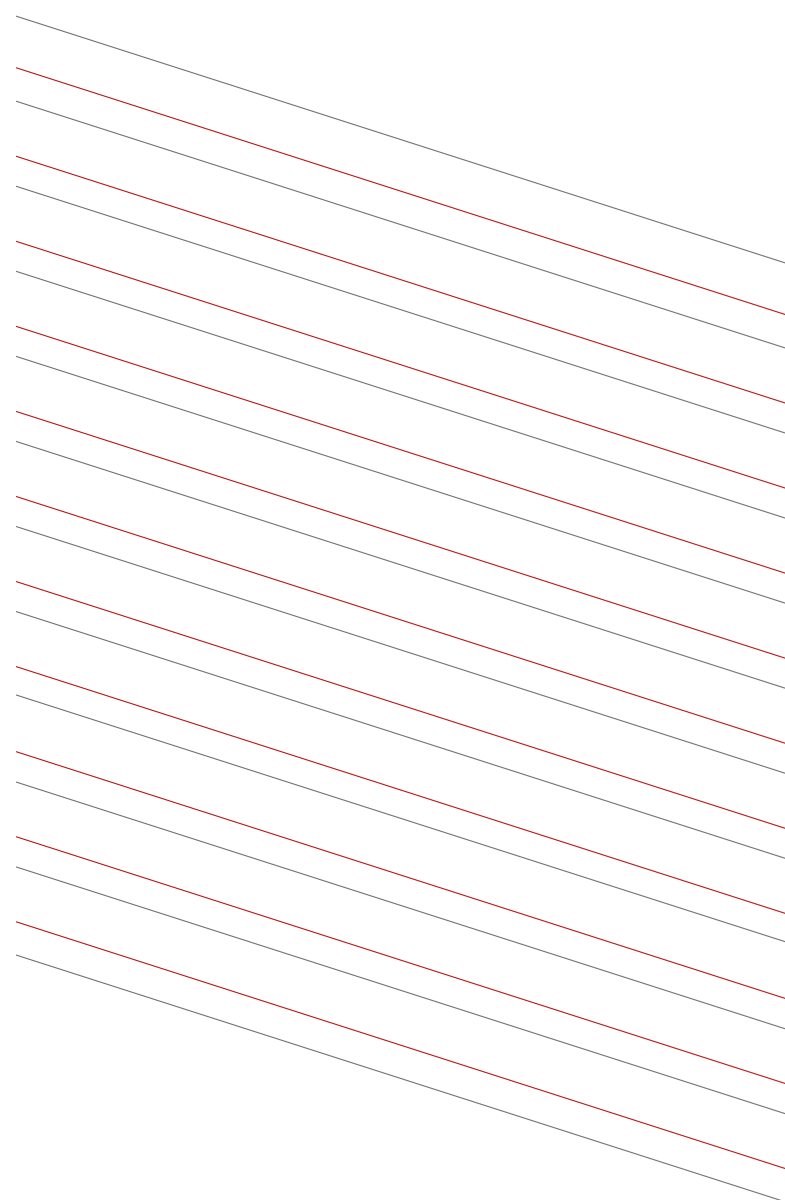
En isolant les effets du mécanisme de reversement à la Communauté Urbaine (CU) du forfait post-stationnement, les recettes de gestion diminuent de 0,3% et s'établissent à 132,4 M€ en 2018 (132,7 M€ en 2017).

L'épargne brute augmente de 49,2% et s'établit à 7,5 M€ (5 M€ en 2017). A périmètre constant, en retraitant les effets sur l'attribution de compensation du produit des amendes de police, l'épargne brute s'établit à 4,9 M€, niveau quasi identique à 2017 (5 M€, soit -2,5%).

Le recours à l'emprunt augmente d'1,5 M€ (18 M€ en 2017) conformément à ce qui était prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et à l'avancée des projets. Les dépenses d'investissement (hors dette) augmentent de 26% par rapport à 2017 et s'établissent à 33,8 M€. A noter que du fait des transferts des compétences, 8,8 M€ de dépenses d'investissement se trouvent inscrits sur le budget de la Communauté Urbaine. Ainsi, l'effort global d'investissement sur le territoire de la Ville de Caen est de 42,7 M€, en hausse de 35%.

ÉQUILIBRE DU BUDGET

Fonctionnement 2018



Repères méthodologiques

En 2017, le budget de la Ville avait subi une évolution importante de son périmètre du fait des transferts à la Communauté Urbaine. Cette année le transfert du produit des amendes de police et de la taxe de séjour à la Communauté Urbaine produit des effets de périmètres empêchant une lecture directe des évolutions des masses budgétaires.

Pour permettre une compréhension des évolutions budgétaires plus aisée et dans un souci de transparence financière, le présent repère méthodologique (ainsi que les suivants) vous précisent les effets de périmètres du budget 2018 ainsi que les retraitements budgétaires nécessaires à des comparaisons utiles.

Concernant la section de fonctionnement, 2 retraitements ayant trait au produit des amendes de police et la taxe de séjour sont explicités ci-après.

Les amendes de polices

Jusqu'en 2017, la Ville percevait en recette d'investissement près de 2,6 M€ au titre des amendes de police.

La mise en œuvre du forfait post-stationnement au 1^{er} janvier 2018 impacte certains chapitres budgétaires de par le mode de recouvrement de cette recette.

Dorénavant, le produit des amendes de police se décomposera en produit du forfait post-stationnement pour 1,7 M€ et en produit des amendes de police pour 0,9 M€ :

- la Ville continuera à percevoir le produit du forfait post-stationnement (au chapitre 70) pour un montant évalué à 1,7 M€ mais le reversera (au chapitre 011) à la Communauté Urbaine pour un montant de 1,47 M€ (déduction faite des frais de gestion du contrat Indigo),
- la Communauté Urbaine percevra directement en investissement le produit des amendes de police pour 0,9 M€.

La ville sera compensée de ce transfert de recette par une minoration de son attribution de compensation en fonctionnement à hauteur de 2,6 M€.

La taxe de séjour

Jusqu'en 2017, la Ville percevait en recette de fonctionnement près de 320 k€ au titre de la taxe de séjour. À compter de 2018, la Communauté Urbaine percevra l'intégralité de cette taxe au titre de sa compétence tourisme. Là encore, la Ville sera compensée de ce transfert de recette par une minoration de son attribution de compensation en fonctionnement.

En synthèse, les différents flux financiers pour neutraliser ces effets de transfert engendreront :

- une baisse de l'attribution de compensation que la Ville verse à la Communauté Urbaine (au chapitre 014) de 2,92 M€,
- une dépense nouvelle de 1,47 M€.

Le solde (positif) de 1,45 M€ minore la progression réelle des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Les tableaux ci-après retraitent ces chiffres pour pouvoir comparer les évolutions à périmètre constant.

Les dépenses de fonctionnement : 127,3 M€

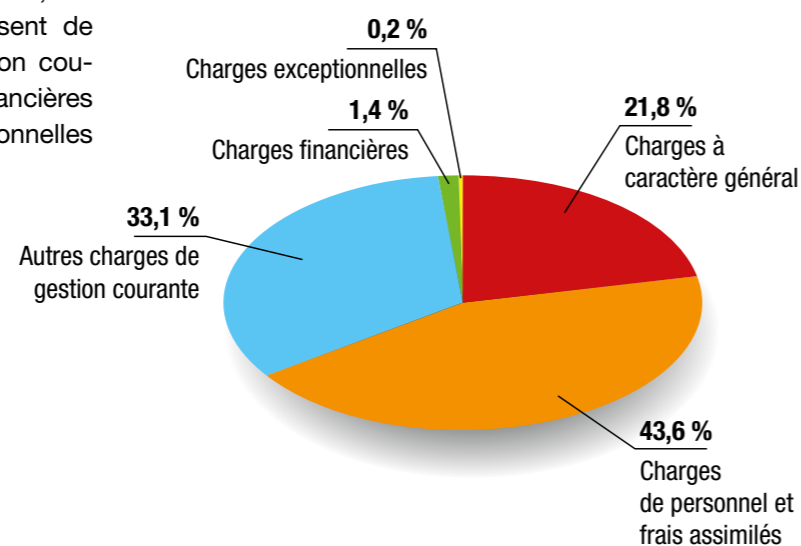
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

CHAP.	DÉPENSES	BP 2017	BP 2018	EV° BP2018/BP2017	EV° BP2018/CO2017
Opérations réelles					
011	Charges à caractères général	23 784 099	22 327 713	-6,1%	1,1%
	<i>dont FPS remboursement à la CU</i>	-	1 470 000	-	-
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 600 000	44 647 000	7,3%	2,3%
014	Atténuations des produits	27 295 661	24 880 000	-8,8%	-9,6%
	<i>dont attribution de compensation</i>	27 005 000	24 700 000	-8,5%	-9,7%
65/656	Autres charges de gestion courante	34 061 975	33 882 409	-0,5%	-1,4%
66	Charges financières	1 525 000	1 425 000	-6,6%	-6,6%
67	Charges exceptionnelles	178 900	177 900	-0,6%	-91,5%
022	Dépenses imprévues	-	-	n.c.	n.c.
Total dépenses réelles		128 445 635	127 340 022	-0,9%	-3,2%
<i>Total des dépenses réelles à périmètre constant</i>		<i>128 445 635</i>	<i>128 790 022</i>	<i>+0,27%</i>	<i>n.c.</i>

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2018 baissent de 0,9%. Elles passent de 128,5 M€ à 127,3 M€. À périmètre constant, ces dépenses progressent de 0,27%.

Les charges de personnel progressent de 7,3% par rapport au BP 2017 et de 2,3% par rapport aux crédits ouverts 2017, les charges à caractère général baissent de 6,1%, les autres charges de gestion courante de 0,5%, les charges financières de 6,6% et les charges exceptionnelles baissent de près de 0,6%.

Les atténuations de produits passent de 27,3 M€ à 24,9 M€. Ces dépenses comprennent principalement l'attribution de compensation que la Ville verse désormais à la Communauté Urbaine pour un montant de 24,7 M€ en 2018 contre 27 M€ en 2017.



Les charges à caractère général : 22,3 M€

Ces charges diminuent de 6,1% par rapport à 2017. Les dépenses du budget 2018 sont prévues à hauteur de 22,3 M€ contre 23,8 M€ en 2017. Cette baisse est largement imputable aux efforts de rationalisation budgétaire entrepris par les directions (fluides, assurances, fêtes et cérémonies, communication...).

Néanmoins, ce chapitre budgétaire a également subi de fortes variations provoquées :

- par des effets de transferts à la Communauté Urbaine avec :

- les effets du transfert à la Communauté Urbaine du produit des amendes de polices qui augmente artificiellement les charges générales de 1,47 M€,

- par un ajustement dans le courant de l'année 2017 sur le montant et sur la nature comptable des charges afférentes aux agents Ville transférés à la Communauté Urbaine sur des compétences restées Ville : 2,1 M€ étaient inscrits au Chapitre 011 au BP 2017 contre 1,1 M€ inscrits dorénavant au chapitre 012 au BP 2018.

Ainsi, à périmètre constant les charges générales passent de 21,7 M€ à 20,9 M€, soit une baisse de 3,8% (2,1 M€ diminués des dépenses 2017 et 1,47 M€ diminué des dépenses 2018).

Le transfert à la Communauté Urbaine du contrat « vélos en libre-service » pour 475 k€ dans le cadre de la nouvelle délégation de service public « transport » explique une partie des économies de gestion. Le reste de la diminution est lié aux efforts de rationalisation demandés aux services.

Les charges de personnel et frais assimilés : 44,6 M€

Après une baisse importante de la masse salariale du fait des transferts intervenus entre 2014 et 2017, la masse salariale en 2018 est proposée à 44,6 M€ contre 41,6 M€ au BP 2017 soit une hausse de 7,3%.

En isolant l'effet de l'ajustement dans le courant de l'année 2017 sur le montant et la nature comptable des charges afférentes aux agents Ville transférés à la Communauté Urbaine sur des compétences restées Ville (pour 2,1 M€ inscrits au Chapitre 011 au BP 2017 contre 1,1 M€ inscrits dorénavant au chapitre 012 au BP 2018), les dépenses de personnel progressent de 4,7%.

La part du budget consacrée aux primes et indemnités représente 16,75% de la masse salariale (5,480 k€ de régime indemnitaire, 1,800 k€ d'indemnités diverses). La Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) est estimée à 264 k€ et la rémunération d'heures supplémentaires à 390 k€.

La masse salariale prend en compte également des paramètres d'ordre national et d'ordre local :

■ Mesures d'initiative nationale

Sont notamment concernées, les évolutions des taux de cotisation et de contribution ainsi que la réforme de la Contribution Sociale généralisée (C.S.G.) (+ 40 k€ pour 2018), mais aussi l'effet report de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} février 2017 de 0,6% (+ 22 k€).

■ Mesures d'initiative locale

L'effet report des mesures prises en 2017 est valorisé pour 1,004 M€, au titre du Glissement Vieillesse Technicité, des évolutions de charges (+ 499 k€) ainsi que des créations (transferts de charges État - déterritorialisation CNI/passeports et décentralisation gestion du PACS, déprécarisation des animateurs pause méridienne, police municipale...) et évolutions de postes (+ 505 k€).

En 2018, la Ville de Caen a souhaité poursuivre son engagement en matière de déroulement de carrière des agents (évolution des ratios d'avancements de grade par alignement sur ceux définis par la Communauté Urbaine : maintien du ratio pour les avancements de grade de catégorie A et passage de 35% à 40% et de 65% à 75% respectivement pour les catégories B et C) en maintenant une provision de 300 k€ au titre du Glissement Vieillesse Technicité (avancements de grade, d'échelon et promotion interne).

La prise en compte des évolutions réglementaires, l'harmonisation des régimes indemnitaires avec la Communauté Urbaine ainsi que la décision de revaloriser le régime indemnitaire des agents de la police municipale est valorisée pour 92 k€.

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions réglementaires, un travail a été engagé avec les services, et dans le cadre du dialogue régulier avec les organisations pour passer le temps de travail effectif à 1607h. Il devrait aboutir à la présentation d'une nouvelle délibération au conseil municipal de mars 2018, visant à augmenter de 39h la durée annuelle de travail de chaque agent et à redéfinir les cycles de travail des agents en conséquence. Des mesures d'accompagnement seront également proposées par la collectivité à ce même conseil municipal (aide au repas, participation à la prévoyance, monétisation du Compte Epargne Temps, prise en compte de la pénibilité...). Une provision de 542 k€ est inscrite, à ce titre, au budget primitif 2018.

L'évolution est mesurée sur les autres postes (Indemnisation du chômage, Médecine du travail, prestations sociales) compensée par des économies en termes d'organisation (transfert envisagé du service animation du 3^e âge au CCAS, des Archives vers la Communauté Urbaine, absence d'élections en 2018...) et une maîtrise affirmée des éléments variables de paie (heures supplémentaires, recours à des agents contractuels non permanents).

Les atténuations de produits : 24,9 M€

Ce chapitre budgétaire enregistre essentiellement les reversements de fiscalité effectués par la Ville de Caen par l'intermédiaire de l'attribution de compensation. En 2018, le montant de l'attribution de compensation sera inscrite pour 24,7 M€ contre 27 M€ en 2017, cette baisse étant induite pour des effets de transferts à la Communauté Urbaine (Cf. repère méthodologique).

Un montant est inscrit pour la contribution au FPIC à hauteur de 0,2 M€ contre 0,3 M€ en 2017. Les recettes liées au FPIC baissent également (cf. partie recette).

Autres charges de gestion courante (y compris le chapitre relatif aux frais de fonctionnement des groupes d'élus) : 33,9 M€.

Ce chapitre budgétaire enregistre les subventions et participations diverses. On retrouve ainsi les participations au budget du CCAS, aux budgets annexes (théâtre...), aux organismes tels que le Mémorial ainsi que l'ensemble des subventions versées aux partenaires de la Ville de Caen (associations...).

Ce chapitre diminue de 1,4%, soit un montant qui passe de 34,1 M€ en 2017 à 33,9 M€ en 2018.

La subvention d'équilibre versée au budget du CCAS est identique à l'année dernière, soit 13,96 M€. La subvention au budget annexe du théâtre est de 4,02 M€ contre 4,05 M€ en 2017. Les principales évolutions de ces dépenses sont liées à la baisse des subventions aux mutuelles (effet transfert à la Communauté Urbaine).

Les charges financières : 1,5 M€

Ces charges sont prévues en diminution de 6,6% entre le budget 2018 et 2017 et passent de 1,5 M€ à 1,4 M€. Cette baisse s'explique par un niveau historiquement bas des taux d'intérêts de marché. Grâce à une gestion optimisée et diversifiée de la dette, la Ville réalise d'excellentes performances en termes de maîtrise des charges financières. Le taux moyen de la dette se situe à un niveau très bas (1,27% au 31 décembre 2017), ce qui permet de maintenir les intérêts de la dette en dessous de 1% des dépenses de fonctionnement. Comparée aux autres communes, le taux moyen de notre dette est inférieur de plus de 1%. Cela représente une économie annuelle de frais financiers pour la Ville de Caen de l'ordre d'1 M€ rapporté à notre stock de dette par rapport aux autres communes.

Les charges exceptionnelles : 0,2 M€

Elles sont stables à 0,18 M€. De par leur nature exceptionnelle ces dépenses peuvent évoluer de façon erratique d'une année sur l'autre.

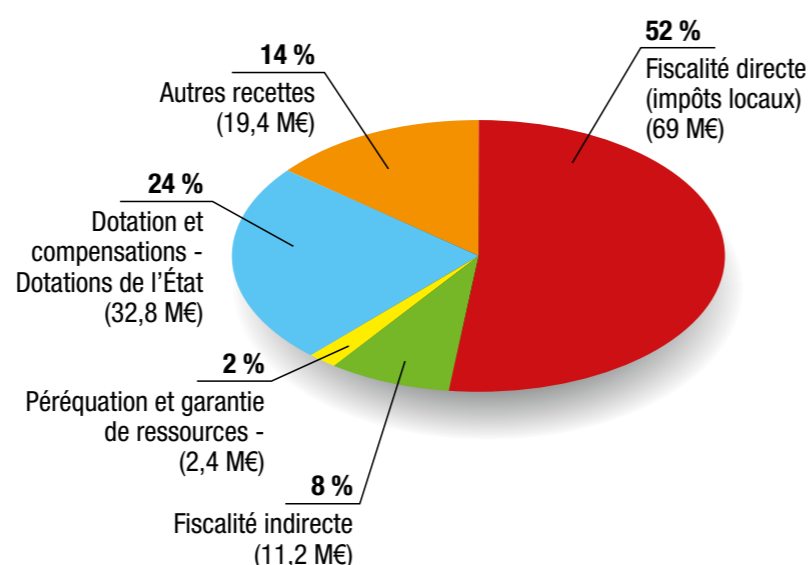
Les recettes de fonctionnement : 134,8 M€

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

CHAP.	RECETTES	BP 2017	BP 2018	Ev° 2018/2017
Opérations réelles				
70	Produits des services, du domaine et ventes	10 872 065	12 517 647	15,1%
	<i>dont FPS</i>	-	1 700 000	-
73	Impôts et taxes	82 449 050	82 579 100	0,2%
74	Dotations, subventions et participations	36 262 295	36 004 274	-0,7%
75	Autres produits de gestion courante	2 088 500	1 934 000	-7,4%
013	Atténuations de charges	1 079 000	1 082 000	0,3%
76	Produits financiers	668 000	688 000	3,0%
	<i>dont dette récupérable</i>	585 000	605 000	n.c.
77	Produits exceptionnels	57 500	38 500	-33,0%
Total recettes réelles		133 476 410	134 843 521	1,0 %
Total des recettes réelles à périmètre constant		133 476 410	133 463 521	-0,01%
Autofinancement prévisionnel		5 030 775	7 503 499	49,2%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) augmentent d'1%. Les chapitres orientés à la hausse sont les produits des services et du domaine (+15,1%), les impôts et taxes (+0,2%), les atténuations de charges (+0,3%) et les produits financiers (+3%). Les baisses concernent les chapitres des dotations, subventions et participations (-0,7%), les autres produits de gestion courante (-7,4%) et les produits exceptionnels (-33%).

À périmètre constant (retraité du forfait post stationnement et de la taxe de séjour), les recettes réelles de fonctionnement sont de même niveau qu'en 2017.



Le tableau ci-dessous retrace de façon détaillée les recettes de fonctionnement regroupées par nature financière.

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev° 2018/2017
FISCALITÉ DIRECTE			
TH	29 460 397	29 351 528	-0,4%
TFPB	39 270 540	39 487 975	0,6%
TFPNB	98 594	98 606	0,0%
Rôles supplémentaires	100 000	125 000	25,0%
<i>Ss-total fiscalité directe</i>	<i>68 929 531</i>	<i>69 063 109</i>	<i>0,2%</i>

FISCALITÉ INDIRECTE			
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 340 000	3 950 000	18,3%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 845 000	1 845 000	0,0%
Droit de stationnement	3 866 800	3 987 100	3,1%
Droit de place	791 600	806 000	1,8%
Taxe sur la publicité	350 000	350 000	0,0%
Taxe de séjour	320 300	0	-100,0%
Taxe funéraire	110 000	110 000	0,0%
Autres taxes indirectes	233 000	153 000	-34,3%
<i>Ss-total fiscalité immobilière et autre fiscalité</i>	<i>10 856 700</i>	<i>11 201 100</i>	<i>3,2%</i>

PÉRÉQUATION ET GARANTIE DE RESSOURCES			
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 800 000	1 440 000	-20,0%
Dotations de solidarité communautaire - DSC	828 000	840 000	1,4%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 819	35 000	0,5%
Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	46 647	47 000	0,8%
<i>Ss-total péréquation / garantie de ressources</i>	<i>2 709 466</i>	<i>2 362 000</i>	<i>-12,8%</i>

DOTATIONS ET COMPENSATION (concours financiers de l'État)			
DGF	29 215 126	29 320 000	0,4%
<i>Dotation forfaitaire</i>	<i>22 961 625</i>	<i>22 900 000</i>	<i>-0,3%</i>
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	<i>5 000 000</i>	<i>5 400 000</i>	<i>8,0%</i>
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<i>1 253 501</i>	<i>1 020 000</i>	<i>-18,6%</i>
DGD	420 000	420 000	0,0%
Allocations compensatrices	3 134 293	3 031 200	-3,3%
<i>Ss-total dotations de l'État</i>	<i>32 769 419</i>	<i>32 771 200</i>	<i>0,0%</i>

AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Produits des services, du domaine et des ventes	10 872 065	12 517 647	15,1%
<i>Remboursement de frais des mises à disposition</i>	<i>5 178 820</i>	<i>5 003 525</i>	<i>-3,4%</i>
<i>Cantines</i>	<i>2 258 000</i>	<i>2 307 547</i>	<i>2,2%</i>
<i>Redevances liées au domaine public</i>	<i>2 507 040</i>	<i>2 512 500</i>	<i>0,2%</i>
<i>Forfait post stationnement</i>	-	1 700 000	-
<i>Autres produits (concessions, droits d'entrée, loyers...)</i>	<i>928 205</i>	<i>994 075</i>	<i>7,1%</i>
Subventions et participations	3 415 895	3 157 450	-7,6%
Autres produits de gestion courante	2 088 500	1 934 000	-7,4%
Atténuations de charges	1 079 000	1 082 000	0,3%
Produits financiers	668 000	688 000	3,0%
Produits exceptionnels	57 500	38 500	-33,0%
<i>Ss-total autres recettes de fonctionnement</i>	<i>18 180 960</i>	<i>19 417 597</i>	<i>6,8%</i>

TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	133 476 410	134 843 521	1,0 %
---	--------------------	--------------------	--------------

La fiscalité

La fiscalité directe : 69 M€

La Municipalité s'est engagée à baisser les taux d'imposition de 1% dès 2015 conformément à ses engagements. En 2018, ils seront fixés comme suit :

TAUX	BP 2017	BP 2018	Ev° 2018/2017
TH	16,83%	16,66%	-1,0%
TFPB	29,82%	29,52%	-1,0%
TFPNB	30,91%	30,60%	-1,0%

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales directes par nature de taxes.

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev° 2018/2017
TH	29 460 397	29 351 528	-0.4%
TFPB	39 270 540	39 487 975	0.6%
TFPNB	98 594	98 606	0.0%
Rôles supplémentaires	100 000	125 000	25.0%
<i>Ss-total fiscalité directe</i>	<i>68 929 531</i>	<i>69 063 109</i>	<i>0.2%</i>

Les recettes liées à la fiscalité directe sont inscrites pour un montant de 69,1 M€ en 2018 contre 68,9 M€ en 2016, soit une hausse de +0,2%.

La taxe d'habitation (TH) est prévue à hauteur de 29,3 M€, soit une baisse de -0,4% par rapport au budget 2017. Cette estimation de TH traduit l'hypothèse d'une évolution physique des bases fiscales de l'ordre de +0,4% appliquée au montant des bases définitives 2017 et d'une revalorisation forfaitaire des bases en loi de finances de +1,2%, alors que dans le même temps, le taux baisse de -1%.

La taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) est prévue à hauteur de 39,5 M€, soit une hausse de +0,6% par rapport au budget 2017. Cette estimation de TFPB tient compte de l'hypothèse d'une évolution physique des bases fiscales de +0,3% et du coefficient de revalorisation forfaitaire de +1,2%. Comme pour la TH, le taux de la TFPB baisse de -1%.

La taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB) est estimée à 98,6 K€, soit en quasi-stagnation par rapport au budget 2017. Cette estimation prend en compte l'hypothèse d'une évolution physique des bases nulle et d'une revalorisation forfaitaire de +1,2%, le taux baissant de -1% également.

Les rôles supplémentaires sont estimés à 125 K€ et tiennent compte des réalisations 2017.

Il est à noter que l'évaluation des bases fiscales tient compte des exonérations liées aux dispositifs « vieux parents », QPPV et travaux d'isolation thermiques.

Focus sur le dégrèvement de la taxe d'habitation

L'article 3 du projet de loi de finances pour 2018 prévoit un allègement progressif sur 3 ans de la TH pour les seules résidences principales pour environ 80% des foyers (sous condition de revenus).

La réforme sera neutre en 2018 pour le budget des collectivités locales.

La mesure passera par un **dégrèvement pris en charge par l'État**, qui montera en puissance sur 3 ans (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020), et non par une exonération suivie d'une compensation versée par l'État. En pratique l'État se substitue au contribuable en payant sa taxe d'habitation à sa place (dégrèvement), à pression fiscale constante (le dégrèvement sera calculé sur la base des taux et abattements 2017).

Au niveau national le montant du dégrèvement représenterait un peu plus de 40% du produit de la TH.

La fiscalité indirecte : 11,2 M€

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev° 2018/2017
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 340 000	3 950 000	18,3%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 845 000	1 845 000	0,0%
Droit de stationnement	3 866 800	3 987 100	3,1%
Droit de place	791 600	806 000	1,8%
Taxe sur la publicité	350 000	350 000	0,0%
Taxe de séjour	320 300	0	-100,0%
Taxe funéraire	110 000	110 000	0,0%
Autres taxes indirectes	233 000	153 000	-34,3%
<i>Ss-total fiscalité immobilière et autre fiscalité</i>	<i>10 856 700</i>	<i>11 201 100</i>	<i>3,2%</i>

Les recettes liées à la fiscalité indirecte sont inscrites pour un montant de 11,2 M€ au budget 2018 contre 10,9 M€ en 2017, soit une hausse de 3,2%.

La taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par les communes sur le prix de vente d'un bien immobilier cédé, n'est versée aux collectivités qu'au moment du paiement effectif, qui se fait en deux fractions égales dans un délai de dix-huit, puis trente-six mois.

Compte tenu des niveaux de réalisation et du volume de transactions immobilières estimé, il est proposé qu'elle soit portée à 3,95 M€, en progression de plus de 18% par rapport au budget 2017. Toutefois, ce montant reste prudent au regard de la réalisation 2017.

La taxe sur la consommation finale d'électricité dont le montant est adossé sur la consommation d'électricité est inscrit sur 2018 au même niveau que 2017 soit 1,8 M€.

Les droits de stationnement sont inscrits pour 4,0 M€ en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2017.

Les droits de place sont perçus par la Ville au titre de l'occupation privative du domaine public et donnent lieu au paiement

d'une redevance notamment par les commerçants. Il est proposé de porter le produit de ces redevances en légère augmentation de 1,8% pour tenir compte des niveaux de réalisation constatés ces dernières années.

Le produit de la **taxe sur la publicité** acquittée par les entreprises pour tout support publicitaire fixe et visible de toute voie ouverte à la circulation est reconduit au niveau de 2017 soit 350 k€.

Le produit de la **taxe de séjour** est inscrit pour zéro compte tenu de l'institution, au 1er janvier 2018, de la taxe par la Communauté Urbaine.

Ce transfert de la recette à la communauté urbaine sera compensé par un ajustement de l'attribution de compensation au cours de l'année 2018 après avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La taxe funéraire est inscrite pour 110 k€ pour là aussi tenir compte des niveaux de réalisations constatés.

Le produit des **autres taxes indirectes** est proposé pour le montant de 150 k€, en baisse de 34,3% par rapport au budget 2017.

Les dotations, péréquations, garantie de ressources

Les recettes liées à la péréquation et à la garantie de ressources : 2,4 M€

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev° 2018/2017
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 800 000	1 440 000	-20,0%
Dotation de solidarité communautaire - DSC	828 000	840 000	1,4%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 819	35 000	0,5%
Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	46 647	47 000	0,8%
<i>Ss-total péréquation / garantie de ressources</i>	<i>2 709 466</i>	<i>2 362 000</i>	<i>-12,8%</i>

Les recettes liées à la péréquation et à la garantie de ressources sont inscrites pour un montant de 2,4 M€ en 2018 contre 2,7 M€ en 2017, soit une baisse de 12,8%.

L'enveloppe nationale des ressources allouées au **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) étant désormais gelée à 1 milliard d'euros, la Ville de Caen pourrait percevoir une attribution au titre du FPIC de 1,4 M€ alors que le prélèvement pourrait s'élever à 0,2 M€, soit un solde net de 1,2 M€ identique au montant réalisé de 2017. L'estimation au BP 2017 avait été supérieure (1,8 M€) du fait d'une appréhension délicate des évolutions de ce fonds qui sont liées à des données nationales difficilement anticipables notamment dans un contexte de reconfiguration de la carte intercommunale.

La prévision 2018 est réalisée en prenant l'hypothèse d'une stabilisation des données nationales et du maintien du mode de répartition de droit commun entre la communauté urbaine et ses communes membres, qui prend en compte le coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI (41,27% en 2017).

La **Dotation de solidarité communautaire** (DSC) versée par la Communauté Urbaine a été inscrite au budget 2018 pour 840 k€ afin de tenir compte du montant réalisé en 2017.

Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR) et le **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) sont reconduits pour leurs montants respectifs inscrits au budget 2017, soit respectivement 35 k€ et 47 k€.

Les dotations et compensations versées par l'État : 32,8 M€

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev° 2018/2017
DGF	29 215 126	29 320 000	0,4%
<i>Dotation forfaitaire</i>	<i>22 961 625</i>	<i>22 900 000</i>	<i>-0,3%</i>
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	<i>5 000 000</i>	<i>5 400 000</i>	<i>8,0%</i>
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<i>1 253 501</i>	<i>1 020 000</i>	<i>-18,6%</i>
DGD	420 000	420 000	0,0%
Allocations compensatrices	3 134 293	3 031 200	-3,3%
<i>Ss-total dotations de l'État</i>	<i>32 769 419</i>	<i>32 771 200</i>	<i>0,0%</i>

Les recettes liées aux dotations et compensations versées par l'État sont inscrites pour un montant de 32,8 M€ en 2018, soit un montant quasi-identique à celui de 2017. Le point essentiel à souligner est l'interruption en 2018 de la baisse de la **dotation globale de fonctionnement** (DGF) : cette baisse est en effet remplacée par la mise en place d'une norme d'encadrement de dépense locale fixée à +1,2% par an sur la période 2018-2022 pour le bloc communal. Cette norme doit faire l'objet d'une contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales.

La contribution de la Ville de Caen au redressement des finances publiques sera gelée pour 2018 à son niveau de 2017, soit 8,1 M€. Dans ces conditions, la **dotation forfaitaire** (DF) s'élèverait à 22,9 M€, après déduction liée à la baisse de la population et au mécanisme d'écrêtement, soit un montant quasi-équivalent à celui de 2017.

La **dotation de solidarité urbaine** (DSU) devrait poursuivre sa progression en passant de 5 M€ à 5,4 M€, progression néanmoins ralentie par rapport à 2017 : +8% contre +12%.

Le ralentissement de la progression de la DSU est en lien avec l'arrêt de la baisse de la dotation forfaitaire prévue par la loi de finances pour 2018.

Concernant la **dotation nationale de péréquation** (DNP), un montant de 1 M€ a été inscrit au budget 2018, il pourra faire l'objet d'un ajustement par la suite une fois que l'ensemble des éléments sera connu (notamment le calcul du potentiel financier par

habitant de la Ville de Caen qui influe sur le montant de la dotation).

La **dotation globale de décentralisation** (DGD) est reconduite pour le même montant, soit 420 k€.

Les **allocations compensatrices**, sont en baisse de 3,3% pour s'établir à 3 M€ en 2018. L'allocation compensatrice de taxe d'habitation, non soumise au périmètre des variables d'ajustement, devrait progresser en 2018 et atteindre un montant de 2,6 M€, soit + 80 k€. Cette progression s'explique par un nombre de contribuables exonérés de taxe d'habitation en 2017 plus élevé que prévu, en raison d'un amendement pris dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2018. Cet amendement prévoit de maintenir pour 2017 l'exonération de TH pour les contribuables entrés dans la 3^e et dernière année d'exonération « vieux parents » et qui auraient dû bénéficier d'un abattement de deux tiers de la valeur locative de leur habitation.

Les autres allocations compensatrices, concernant le foncier bâti, le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises, incluses pour leur part au périmètre des variables d'ajustement, devraient s'établir à 431 k€ au budget 2018 contre 506 k€ en 2017. On notera la suppression totale de la dotation unique des compensations spécifiques à la TP (DUCSTP), qui s'élevait à 101 k€ en 2017. Cette dotation a été supprimée afin de financer l'allègement de la baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

Les autres recettes de fonctionnement : 19,4 M €

OBJET	BP 2017	BP 2018	Ev° 2018/2017
Produits des services, du domaine et des ventes	10 872 065	12 517 647	15,1%
<i>Remboursement de frais des mises à disposition</i>	5 178 820	5 003 525	-3,4%
<i>Cantines</i>	2 258 000	2 307 547	2,2%
<i>Redevances liées au domaine public</i>	2 507 040	2 512 500	0,2%
<i>Forfait post stationnement</i>	-	1 700 000	-
<i>Autres produits (concessions, droits d'entrée, loyers...)</i>	928 205	994 075	7,1%
Subventions et participations	3 415 895	3 157 450	-7,6%
Autres produits de gestion courante	2 088 500	1 934 000	-7,4%
Atténuations de charges	1 079 000	1 082 000	0,3%
Produits financiers	668 000	688 000	3,0%
Produits exceptionnels	57 500	38 500	-33,0%
Ss-total autres recettes de fonctionnement	18 180 960	19 417 597	6,8%

Les **produits des services, du domaine et des ventes** (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 12,5 M€ (10,9 M€ en 2017).

Les recettes des restaurants scolaires (2,31 M€) et les redevances d'occupation du domaine public (2,5 M€ dont 612 k€ au titre des redevances d'occupation des infrastructures de télécommunication) sont les principaux postes des produits des services. Les autres recettes proviennent de l'ensemble des produits tarifés de la Ville.

Ce chapitre enregistre également tous les remboursements des partenaires pour lesquels la Ville intervient ou supporte des frais pour leur compte. À ce titre il intervient notamment pour le CCAS dans le cadre de la mutualisation des services intervenue en 2010 (1,9 M€).

En 2018, les remboursements de frais par la Communauté Urbaine seront légèrement revus à la hausse (2,2 M€ en 2018 contre 2,1 M€ en 2017). La Ville se fait en effet rembourser les frais supportés pour l'accueil des services communs communautaires au sein de l'Hôtel de Ville et les charges liées aux compétences transférées et notamment en personnel (personnel payé par la Ville sur des compétences de la Communauté Urbaine).

Enfin, dans ce chapitre apparaît pour la première année le produit du forfait post-sta-

tionnement pour 1,7 M€ que la Ville collecte et reverse à la CU.

Les **subventions et participations** versées par les tiers sont prévues pour un montant total de 3,2 M€ en 2018 contre 3,4 M€ en 2017. Cette baisse est principalement liée à la participation de l'Etat au titre du Projet Educatif Territorial (PEDT) (-0,1 M€).

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) sont inscrits pour un montant de 1,9 M€ en 2018 (2,1 M€ en 2017). Elles sont essentiellement constituées par les loyers (1,1M€) et redevances des fermiers de la Ville (0,8 M€).

Les **atténuations de charges** (chapitre 013) correspondent essentiellement à la comptabilisation des opérations comptables de variation des stocks. Le montant inscrit en 2018 est de 1,1 M€ montant équivalent à celui de 2017.

Les **produits financiers** sont inscrits à hauteur de 0,7 M€ et comptabilisent pour la deuxième année le remboursement d'intérêts pris en charge par la Communauté Urbaine pour 605 k€ au titre du principe dit de « dette récupérable ».

Les **produits exceptionnels** sont budgétés pour 38 k€. Ces recettes sont par nature erratiques (mandats annulés sur exercices antérieurs, recouvrement de contentieux).

Focus sur l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL)

Mécanisme de l'ODEDEL

C'est la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 qui a créé un objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) à l'instar de ce qui existait pour les dépenses en matière d'assurance maladie (ONDAM).

Cet objectif était d'abord non contraignant. Il fixait un pourcentage d'évolution de la dépense publique locale. Pour mémoire, il était de 1,2% en 2016 et 2% en 2017. Il faut noter qu'à partir de 2016, cet objectif a été décliné par catégorie de collectivité et présenté au Comité des Finances Locales.

En 2018, la loi de programmation des finances publiques a initié de nouvelles modalités d'encadrement de la dépense locale. Les collectivités territoriales et leurs groupements se voient assignés des objectifs d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement ainsi que de leur besoin de financement. Les tableaux ci-après retracent ces objectifs nationaux.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI.	2018	2019	2020	2021	2022
Évolution des dépenses de fonctionnement inflation comprise (a)	1,2%	1,2%	1,2%	1,3 %	1,3%
Taux d'inflation (b)	1,0%	1,1%	1,4%	1,75 %	1,75%
Évolution des dépenses de fonctionnement hors inflation (a) - (b)	0,2%	0,1%	- 0,2%	- 0,45%	- 0,45%

Nous constatons que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixée inflation comprise et il est précisé qu'elle prend en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. Ainsi, la contrainte réelle sur les budgets locaux sera bien une diminution ou quasi-stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement (hors inflation) sur les prochaines années.

Le second objectif, qui concerne l'évolution du besoin annuel de financement, est défini dans la loi de programmation des finances publiques conformément au tableau ci-dessous.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	-10,4	- 13,0

Les chiffres, exprimés en milliards d'euros, visent une diminution cumulée de 13 Mds€ du besoin de financement d'ici 2022. L'objectif de l'Etat au travers de ces nouvelles contraintes est clairement de contraindre les collectivités territoriales à diminuer leurs dépenses de fonctionnement pour dégager des capacités de financement nouvelles qui seraient affectées au désendettement. L'enjeu est de permettre à l'Etat de répondre à ces engagements européens en matière de déficit public et de dette publique.

Dispositif de contractualisation

Au-delà de ces mécanismes visant à contraindre l'évolution des dépenses de fonctionnement et l'endettement des collectivités territoriales, l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques entérine un dispositif de contractualisation entre l'État et les collectivités pour suivre les 2 objectifs cités précédemment.

Ces contrats, conclus pour une durée de 3 ans, détermineront sur le périmètre du budget principal de la collectivité ou de l'établissement :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- un objectif d'amélioration du besoin de financement,
- et, pour les collectivités et les établissements dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

Pour les communes et EPCI le seuil est fixé à 12 ans.

Pour les communes ayant connu des évolutions de périmètre, le texte prévoit que les comparaisons s'effectueront sur la base du périmètre en vigueur au 1^{er} janvier.

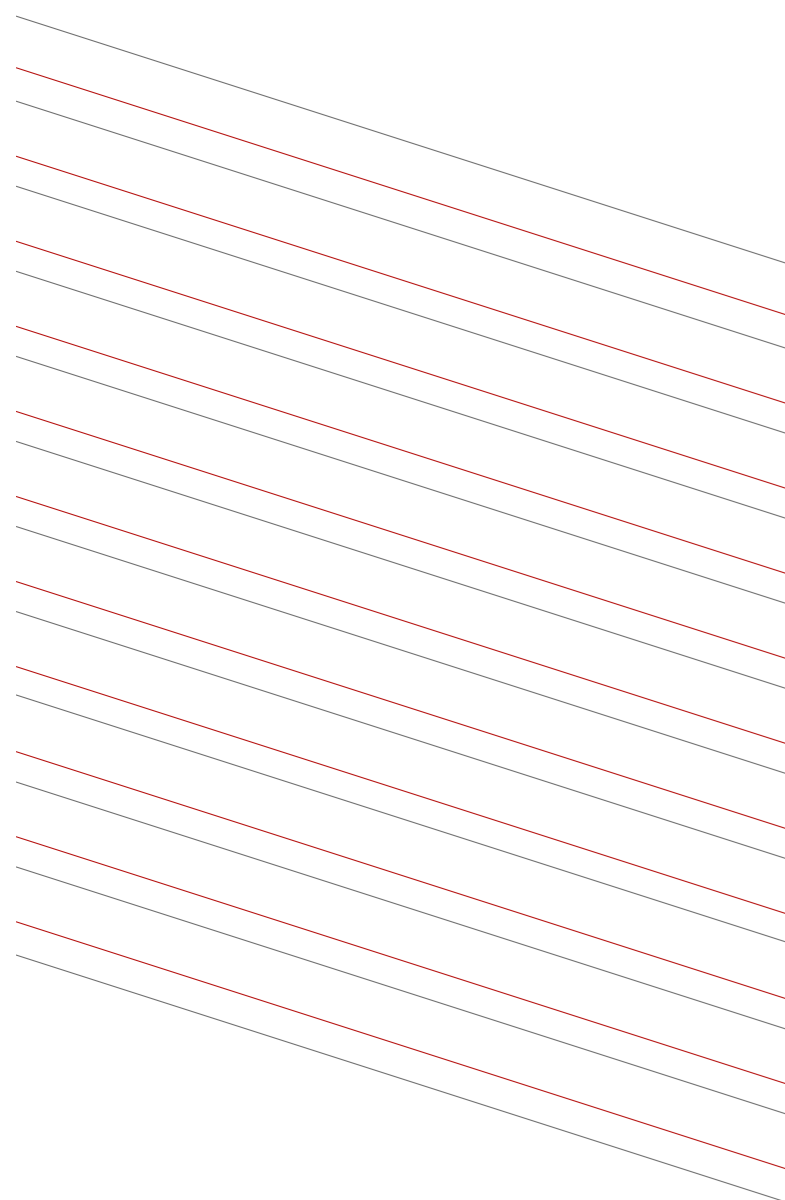
Par ailleurs, il est prévu que le taux de croissance annuel défini dans le contrat pour la collectivité pourra être modulé à la hausse ou à la baisse en fonction de 3 critères :

- l'évolution de la population ou la tendance des logements autorisés,
- le revenu moyen par habitant ou la proportion de population résidant en QPPV,
- l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Dans le cas d'un non-respect du taux de croissance défini dans le contrat, constaté sur le compte de gestion, l'Etat pourra procéder à une « reprise financière ». Cette reprise financière sera plus importante si la collectivité a décidé de ne pas signer de contrat avec l'État.

ÉQUILIBRE DU BUDGET

Investissement 2018



Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-après retrace les évolutions des dépenses d'investissement par chapitre entre le budget 2017 et 2018.

CHAP.	DÉPENSES	BP 2017	BP 2018	Ev° 2018/2017
Opérations réelles				
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		25 741 648	33 838 636	31,5%
<i>Dépenses d'équipement gérées en AP et opérations d'équipement</i>		<i>25 495 648</i>	<i>33 838 636</i>	<i>32,7%</i>
	Opérations individualisées	19 590 248	27 437 936	40,1%
	Programmes annuels	5 905 400	6 400 700	8,4%
	Pour information - dépenses transférées à la Communauté urbaine	4 659 000	8 819 000	89,3%
DÉPENSES FINANCIÈRES		11 218 360	10 027 100	-10,6%
10	Dotations	1 201 460	100 000	-91,7%
16	Emprunts et dettes assimilées	10 006 900	9 927 100	-0,8%
27	Autres immobilisations financières	10 000	0	-100,0%
Total dépenses réelles		36 960 008	43 865 736	18,7%
Total dépenses réelles à périmètre constant		41 619 008	52 684 736	26,6%

Les **dépenses réelles d'investissement** s'établissent à 43,9 M€ en 2018 et 8,8 M€ transférés à la Communauté Urbaine. En 2017, ces montants étaient respectivement de 41,6 M€ et 4,7 M€.

Les **dépenses d'équipement** sont budgétées à hauteur de 33,8 M€ et se dissocient en dépenses d'équipements d'équipement au titre des opérations individualisées (27,4 M€) et en dépenses d'équipements dédiées aux programmes annuels (6,4 M€).

Les **dépenses financières** (9,9 M€) comprennent uniquement le remboursement en capital de la dette.

Hors dette, les dépenses d'investissement augmentent de 31,5% hors transferts mais augmentent de 40,3 % à périmètre constant.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT :

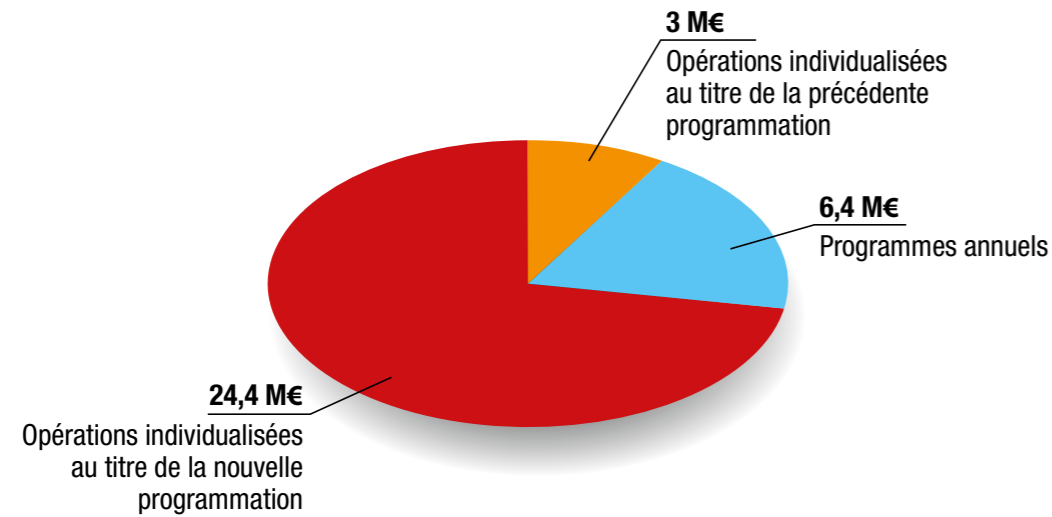
33,8 M€

PÉRIMÈTRE CONSTANT :

42,7 M€

Les dépenses d'équipement

Pour 2018, les dépenses d'équipement inscrites (33,8 M€) permettront de consolider les investissements liés à l'entretien durable du patrimoine pour 6,4 M€ (renouvellements des différents parcs existants de matériel et entretien du patrimoine communal) et permettront de mettre en œuvre les différentes opérations prévues au PPI pour 27,4 M€.



Principaux investissements

Au titre de la précédente programmation (CP 2018 : 3 M€)

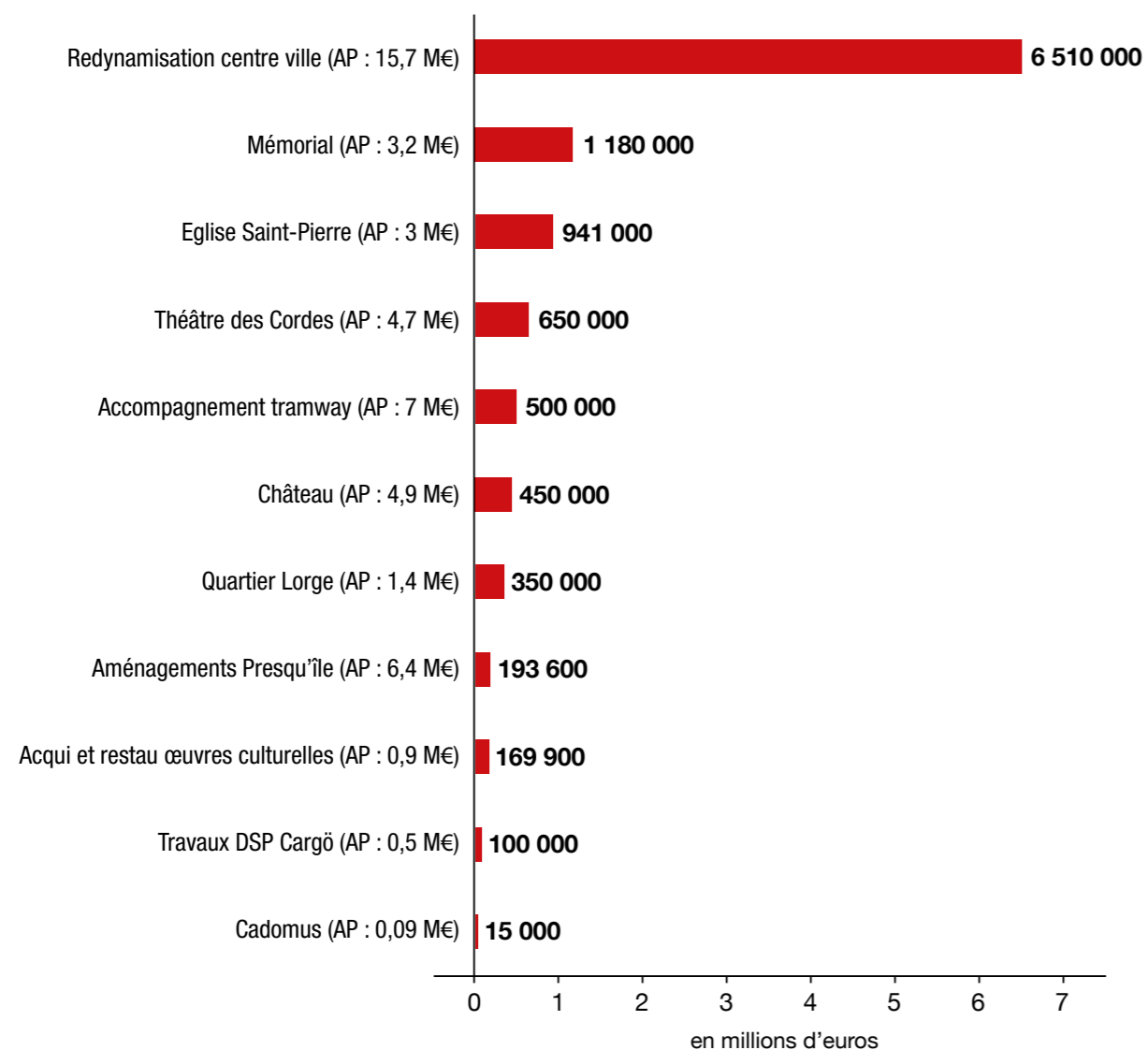
(EN k€)	TOTAL ENVELOPPE 2016/2020	CRÉDITS 2018
Réserve foncière	4 980	1 000
Crèche Martin	3 628	739
Quartier Lorge	1 423	350
Aménagement espaces publics ANRU	4 768	264
Aménagement presqu'île Rives de l'Orne	6 440	194
Logement : soutien particuliers	1 279	147
OPAH logement indigne et précarité énergétique	469	120
Soutien opérateurs logement social	957	117

Au titre de la nouvelle programmation (CP 2018 : 24,44 M€)

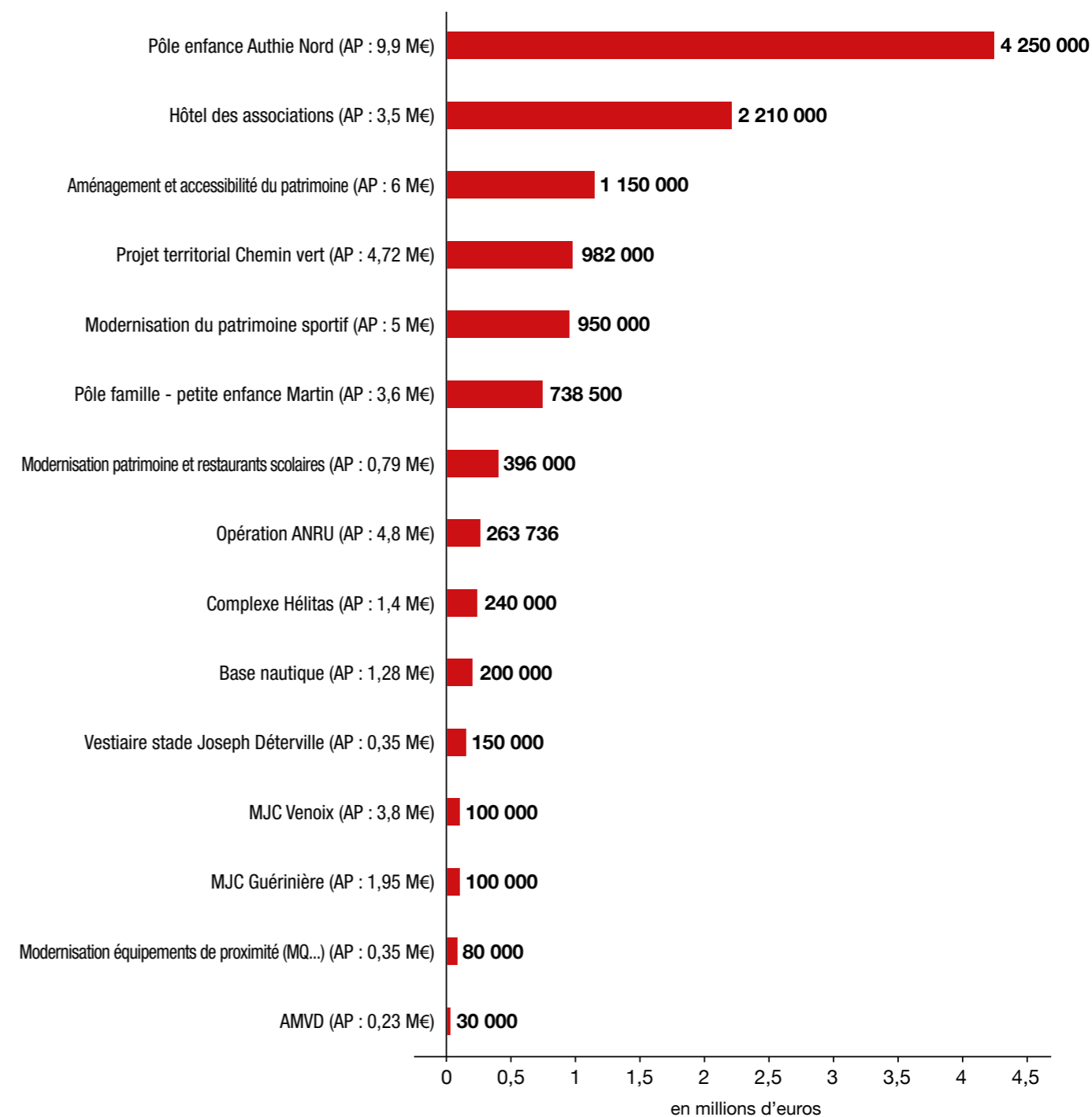
(EN k€)	TOTAL ENVELOPPE 2016/2020	CRÉDITS 2018
Aménagement centre-ville	15 760	6 510
Pôle enfance - quartier du Chemin vert	9 880	4 250
Hôtel des associations	3 500	2 210
Restauration du château - schéma directeur	8 340	1 391
Mémorial	3 174	1 180
Accessibilité patrimoine communal	5 350	1 000
Quartier Chemin vert	4 722	982
Équipements sportifs - Grosses restructurations	4 623	950
Réduction consommations - travaux	5 000	800
Théâtre des Cordes	4 733	650
Acquisitions hors EPFN	2 898	600
Projets sportifs d'envergure	9 165	590
Travaux d'aménagement en accompagnement nouvelle ligne de tram	7 030	500
Démolitions	760	460
Mairie numérique	1 893	402
Modernisation des restaurants scolaires	501	306
Performance énergétique des bâtiments	2 100	300
Extension du crématorium	1 233	215
Acquisition et restauration œuvres	1 076	170
Aménagement du patrimoine bâti municipal	900	150
Cargö	540	100
MJC Guérinière	1 950	100
Projet territorial Venoix	3 800	100

Principaux investissements par axe

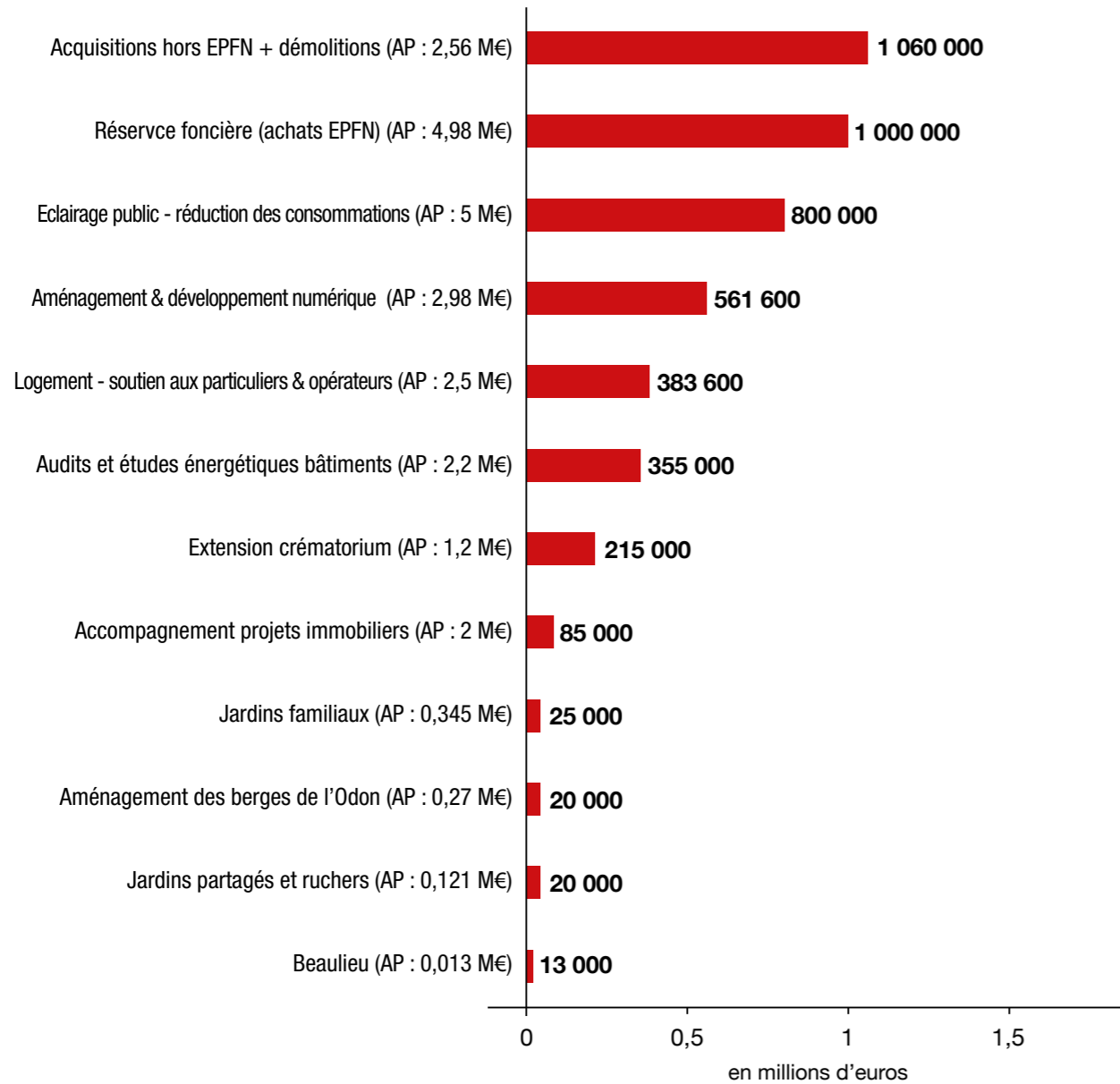
Axe 1 RAYONNEMENT (CP 2018 : 11,06 M€)



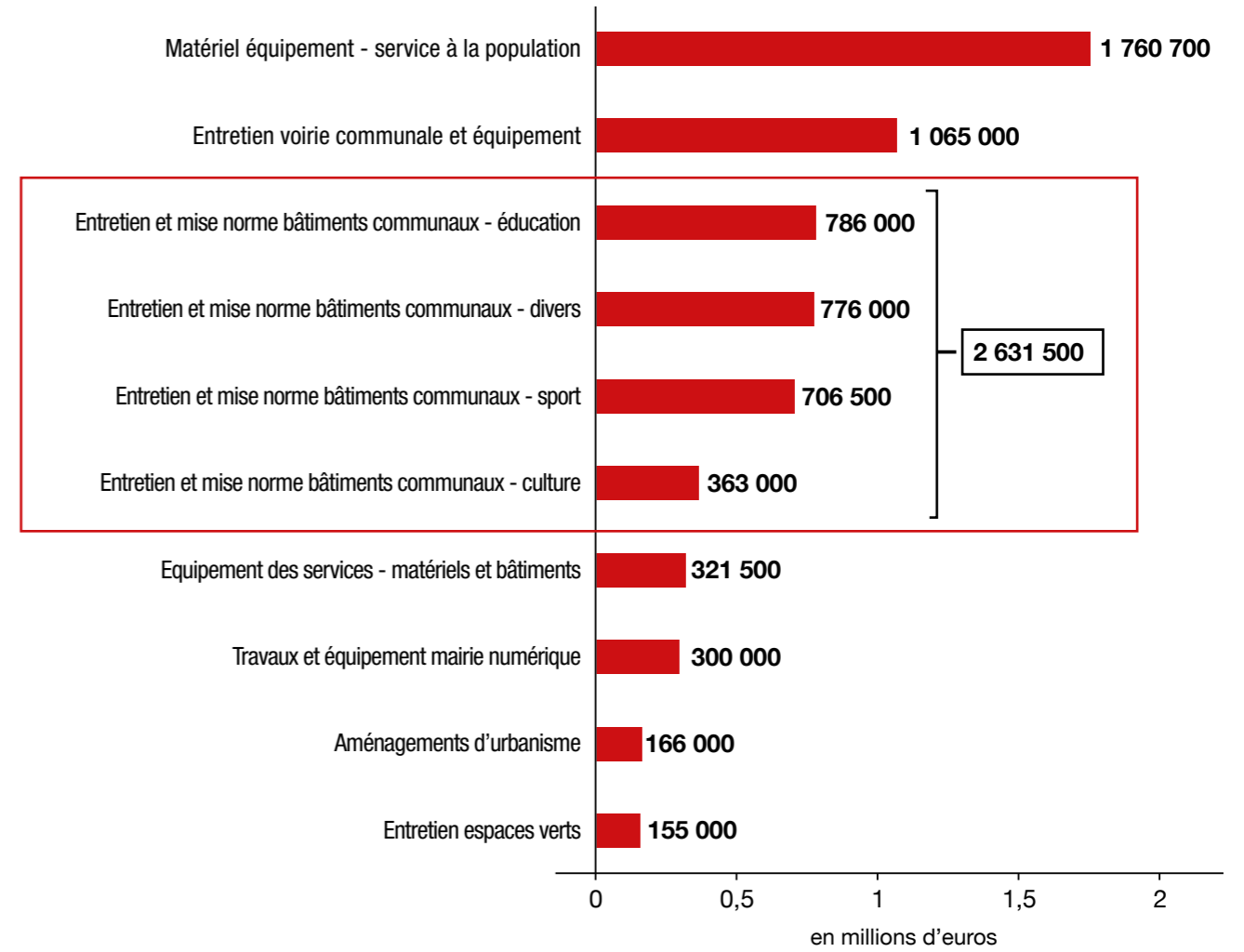
Axe 2 BIEN VIVRE ENSEMBLE CP 2018 (11,8 M€)



Axe 3 QUALITÉ DU CADRE DE VIE CP 2018 (4,54 M€)



ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE (programmes annuels) : CP 2018 (6,4 M€)



Les dépenses financières

Les dépenses financières s'établissent à 10 M€ en 2018 (11,2 M€ en 2017), soit en baisse de 11,5%.

La dépense d'1,2 M€ qui était encore inscrite en 2017 n'apparaît plus en 2018. Elle correspondait au remboursement de la moitié des 2 410 000 € versés par la CDC en 2015 pour le préfinancement d'une partie du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2015 (prêt CDC de 2 410 000 € à taux 0 remboursable in fine en 2016 et 2017).

La part du **remboursement de la dette en capital** dans les dépenses financières est de 9,9 M€ (contre 10 M€ en 2017), hors mouvements neutres.

100 K€ sont inscrits en prévision de remboursement de taxe d'aménagement trop perçue (liquidation erronée des services de l'État, abandon de projet...).

Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des recettes d'investissement par chapitre entre le budget 2017 et 2018.

CHAP.	RECETTES	BP 2017	BP 2018	Ev° 2018/2017
Opérations réelles				
10	Fonds propres d'origine externe	5 600 000	5 400 000	-3,6%
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 400 000	2 735 000	95,4%
13	Subventions d'équipement reçues	4 897 113	5 377 237	9,8%
	<i>dont amendes de police</i>	<i>2 425 000</i>	<i>0</i>	<i>n,c,</i>
	<i>dont subventions d'équipement reçues</i>	<i>2 472 113</i>	<i>5 377 237</i>	<i>118%</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	18 041 500	19 525 000	8,2%
27	Autres immobilisations financières	1 875 000	3 325 000	77,3%
	<i>dont dette récupérable</i>	<i>1 775 000</i>	<i>3 225 000</i>	<i>81,7%</i>
45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	115 620	0	n,c,
Total recettes réelles		31 929 233	36 362 237	13,9%

Les **recettes réelles d'investissement** s'élèvent à 36,4 M€ en 2018 contre 31,9 M€ en 2017, en hausse de 13,9% par rapport à 2017. Le chapitre budgétaire des fonds propre baisse de 3,6%. Les produits des cessions augmentent de 1,4 M€ à 2,7 M€, les subventions reçues (hors amendes de police) augmentent de 9,8%.

Les recettes définitives d'investissement

Les recettes définitives d'investissement sont constituées par les dotations d'investissement de l'État, à savoir le FCTVA et la taxe d'aménagement (chapitre 10).

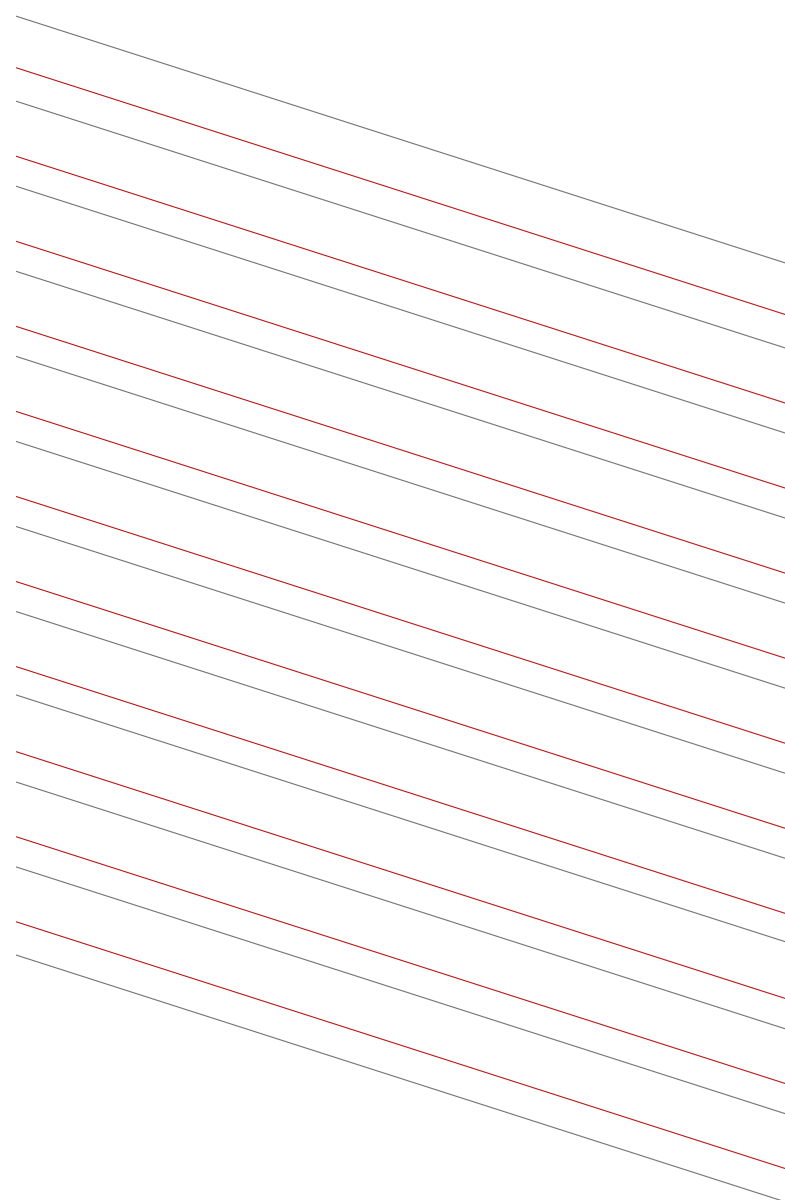
Le **FCTVA** est inscrit pour un montant de 3,9 M€ en 2018 légèrement inférieur au montant inscrit en 2017 (4,1 M€). Ce niveau de FCTVA tient compte d'un montant d'investissement en 2017 légèrement inférieur à celui de 2016 (-0,5 M€) et ce malgré le transfert de 4,7 M€ désormais portés par la Communauté Urbaine. Pour mémoire, le montant du FCTVA dépend exclusivement des dépenses d'investissement réalisées en N-1.

La **taxe d'aménagement** touchée par la Ville a pour objectif de lui permettre de financer la création ou l'extension d'équipements (routes, écoles...) induits par l'urbanisation. Elle est reconduite en 2018 au niveau de 2017 pour 1,5 M€.

Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes comprennent les **participations et subventions** versées par des tiers (Europe, ÉTAT, Région, communes, Agence de l'Eau...). Les **subventions d'équipement** reçues sont en forte hausse de près de 3 M€ et tiennent compte du niveau de cofinancement prévu sur 2018 sur les opérations d'investissement engagées. Il est notamment attendu des cofinancements importants sur les opérations d'aménagement du centre-ville et sur le château.

Les soldes intermédiaires de gestion de gestion et les principaux ratios



Les soldes intermédiaires de gestion

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion de la Ville de Caen. Ces soldes témoignent de l'évolution de la situation financière de la ville.

OBJET	2017	2018	Ev° 2018/2017
Recettes courantes de fonctionnement	132 750 910	134 117 021	1,0%
Dépenses courantes de fonctionnement	126 471 735	125 737 122	-0,6%
Epargne de gestion	6 009 175	8 379 899	39,5%
<i>Epargne de gestion reconstituée (périmètre constant)</i>	<i>6 009 175</i>	<i>5 779 899</i>	<i>-3,8%</i>
Produits financiers	668 000	688 000	3,0%
Frais financiers	1 525 000	1 425 000	-6,6%
Solde financier	-857 000	-737 000	-14,0%
Produits exceptionnels	57 500	38 500	-33,0%
Charges exceptionnelles	178 900	177 900	-0,6%
Solde exceptionnel	-121 400	-139 400	14,8%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	133 476 410	134 843 521	1,0%
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	128 445 635	127 340 022	-0,9%
Epargne brute (Capacité d'Autofinancement)	5 030 775	7 503 499	49,2%
<i>Epargne brute reconstituée (périmètre constant)</i>	<i>5 030 775</i>	<i>4 903 499</i>	<i>-2,5%</i>
Remboursement en capital de la dette nette de la dette récupérable	6 529 230	6 675 000	2,2%
<i>Pour info : remboursement en capital de la dette</i>	<i>9 983 400</i>	<i>9 900 000</i>	<i>-0,8%</i>
Epargne nette	-1 498 455	828 499	n.s.
<i>Epargne nette reconstituée (périmètre constant)</i>	<i>- 1 498 455</i>	<i>- 1 771 501</i>	<i>-18,2%</i>
Ressources Propres d'Investissement	7 000 000	8 135 000	16,2%
Critère d'équilibre réel	5 501 545	8 963 499	62,9%

Repères méthodologiques

En 2017, l'analyse des soldes intermédiaires de gestion était perturbée par la « part investissement » de l'attribution de compensation. En 2018, la difficulté de lecture des SIG vient du fait que le produit des amendes de police est transféré à la Communauté Urbaine. Ce transfert est estimé à 2,6 M€. La distorsion sur l'analyse des soldes intermédiaires de gestion est liée au fait que ces recettes transférées apparaissent en section d'investissement sur le budget 2017 de la Ville de Caen alors qu'ils apparaissent désormais en section de fonctionnement en tant que minoration de l'attribution de compensation.

Dans une logique de transparence, le tableau ci-avant vous expose les soldes intermédiaires de gestion avant retraitement et après retraitement une fois réintégré le montant de 2,6 M€.

La signification des soldes intermédiaires de gestion est évoquée dans les commentaires ci-dessous et vous permet d'appréhender leur mode de calcul.

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce SIG tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit en 2018 à 8,4 M€ en augmentation de 39,5% par rapport à 2017 (6,0 M€). Cette forte augmentation est liée au transfert à la Communauté Urbaine du produit des amendes de police (2,6 M€).

En isolant cet effet de transfert, **l'épargne de gestion reconstituée** s'établit en 2018 à 5,8 M€ en diminution de 3,8% par rapport à 2017 (6,0 M€). Cette baisse s'explique principalement par la hausse des dépenses de gestion à périmètre constant entre 2017 et 2018.

L'épargne brute est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du solde des opérations exceptionnelles. Ce solde d'épargne peut être également dégagé par le solde des dépenses et recettes réelles de fonctionnement. Les frais financiers au budget primitif 2018, avec 1,4 M€, sont en baisse par rapport à 2017 de 6,6%. Ce résultat est dû au niveau des taux d'intérêt (cf. rapport sur la dette). Avant retraitement, l'épargne brute passe de 5 M€ en 2017 à 7,5 M€ en 2018.

L'épargne brute reconstituée s'établit en 2018 à 4,9 M€ en diminution de 2,5% par rapport à 2017 (5,0M€). Ce niveau quasiment stable de l'épargne brute de la collectivité a pu être obtenu grâce aux efforts de gestion des services qui permettent de maîtriser notamment les charges à caractère général.

L'épargne nette obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital s'élève à -0,8 M€ contre -1,5 M€ en 2017. Elle est en hausse de 2,3 M€. Cette hausse est le résultat d'une hausse de 2,5 M€ de l'épargne brute et d'une augmentation de 0,2 M€ du remboursement en capital de la dette en 2018 par rapport à 2017 (+2,2%).

L'épargne nette reconstituée s'établit en 2018 à -1,8 M€ contre -1,5 M€ en 2017. Cette légère dégradation suit logiquement celle de l'épargne brute reconstituée mais est renforcée par un remboursement en capital plus important en 2018.

Le critère d'équilibre réel, qui doit être obligatoirement positif pour permettre le vote d'un budget, est quant à lui en nette progression (+62,9%) du fait de la très bonne tenue des ressources propres d'investissement et notamment des produits de cessions des immobilisations mais également à la prise en compte désormais du produit des amendes de police dans le calcul de ce SIG (2,6 M€).

Les principaux ratios d'analyse financière

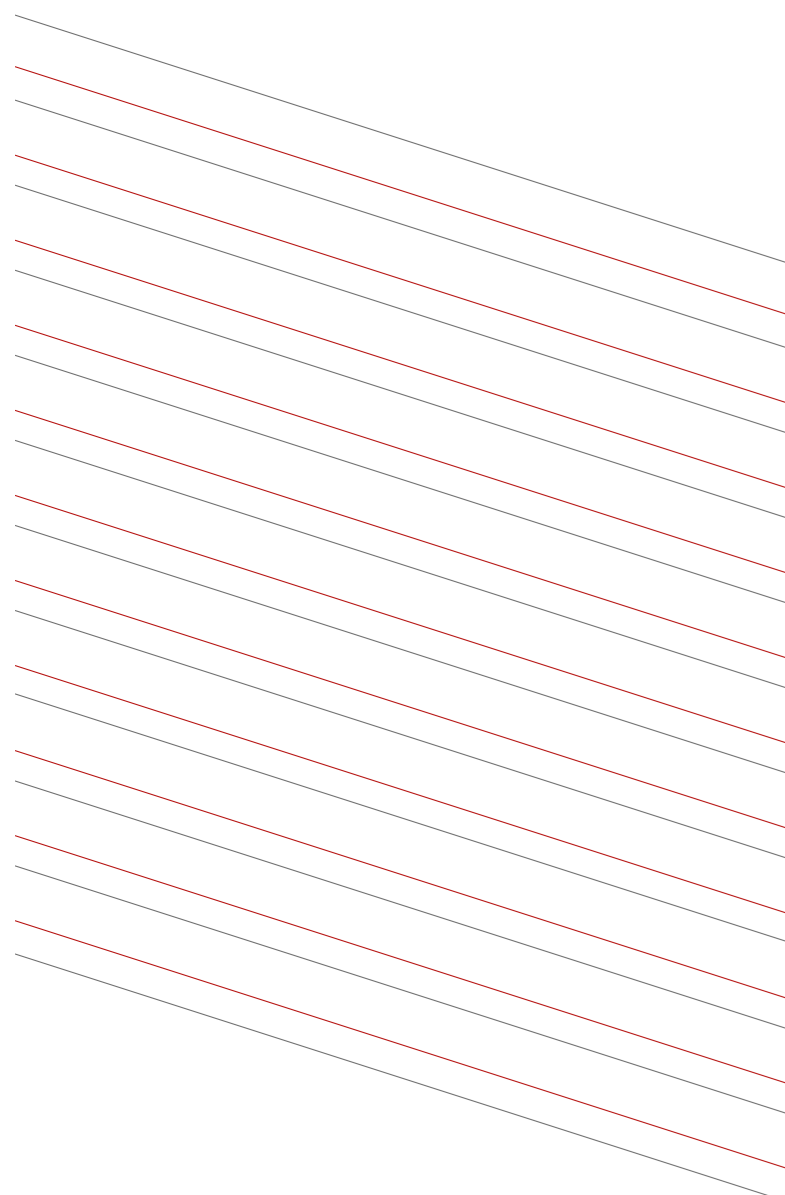
Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ratios financiers, définis à l'article R2313-1 du CGCT

INFORMATIONS FINANCIÈRES - RATIOS*		MOYENNE DE LA STRATE (valeurs CA 2016)**	VALEURS BP 2018 (€/HABITANT)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 177	1 151
2	Produit des impositions directes/population	640	629
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 341	1 229
4	Dépenses d'équipement brut/population	213	308
5	Encours de dette/population	1 169	833
6	DGF/population	217	267
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58%	35,34%
9	Dépenses de fonctionnement. et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	96%	101,06%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15,9%	25,09%
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	87,2%	67,82%

*Le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

**Source : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, Les finances des collectivités locales en 2017, p 113.

L'équilibre des budgets annexes



Le Théâtre

En dépit d'un contexte socio-économique difficile, le Théâtre maintient un niveau de budget équivalent avec le soutien de la Ville à hauteur de 4,02 M€. Ces moyens sont dédiés à la poursuite d'une programmation ambitieuse de spectacles vivants et à la confirmation de ses missions de création, de diffusion et de médiation.

L'année 2018 sera marquée par la programmation exceptionnelle du Cirque équestre Zingaro pour son ultime spectacle, Ex Anima. 20 représentations seront programmées en ouverture de saison 2017/18 sur le terrain proche du Mémorial. Le Théâtre de Caen poursuivra par ailleurs sa programmation lyrique avec plusieurs coproductions remar-

quées et la création d'un opéra participatif associant la Maîtrise de Caen. Le théâtre, la danse, le cirque et de nombreux concerts payants et gratuits compléteront cette riche année.

2018 sera aussi l'année du renouvellement de la Convention avec l'État pour le développement de l'art lyrique. En accord avec la Drac de Normandie et la Région Normandie, le Théâtre de Caen est invité à soumettre un dossier pour l'obtention du nouveau label de Théâtre lyrique d'intérêt national, ce qui pourrait conduire à une évolution positive de la participation de l'État et de la Région sur les cinq prochaines années (2018-2022).

FONCTIONNEMENT	Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 088 314,00	70 - VENTES DE PRODUITS	2 382 823,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 944 150,00	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 805 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	8 200,00	<i>dont subvention ville</i>	4 020 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	16 000,00	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	30 550,00
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	160 709,00	OPERATIONS D'ORDRE	-
Total Fonctionnement	7 218 373,00	Total Fonctionnement	7 218 373,00

INVESTISSEMENT	Dépenses	INVESTISSEMENT	Recettes
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	51 000,00	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 500,00		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 109,00		
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000,00		
		OPERATIONS D'ORDRE	160 709,00
Total Investissement	160 709,00	Total Investissement	160 709,00

TOTAL BUDGET	7 379 082,00		7 379 082,00
---------------------	---------------------	--	---------------------

Opérations d'urbanisme

En 2018, figureront notamment au titre des opérations d'urbanisme la poursuite de l'aménagement de la **Caserne Martin** pour 4 millions d'euros ainsi que des travaux d'aménagement :

- Zac Folie-Couvrechef : 416,5 k€,
- Clemenceau - clos joli : 388,2 k€,
- Pointe Presqu'île : 128 k€,
- Calmette : 101,5 k€,
- Guillaume de Normandie : 93 k€,
- Csp/Montcoco : 63 k€,
- Zac Beaulieu : 61,5 k€.

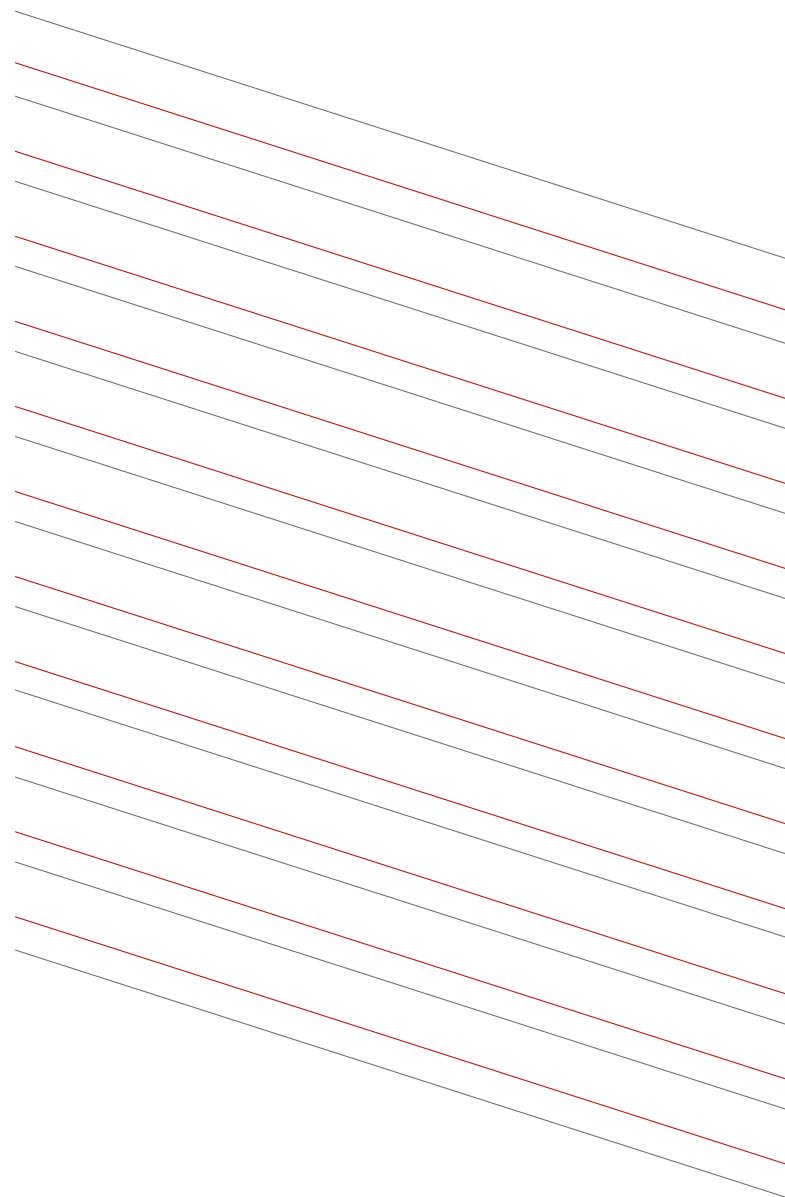
S'agissant des **recettes** d'urbanisme, seront budgétées des cessions sur la **Caserne Martin** pour 4,8 millions, sur la **ZAC Beaulieu** pour 500 k€ et sur **Guérinière liberté** pour 264 k€.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 536 150	70 - VENTES DE PRODUITS	5 536 150
dont CASERNE MARTIN	4 084 450	dont CASERNE MARTIN	4 772 220
dont ZAC FOLIE-COUVRECHEF	416 500	dont ZAC FOLIE-COUVRECHEF	-
dont CLEMENCEAU - CLOS JOLI	388 200	dont CLEMENCEAU - CLOS JOLI	-
dont POINTE PRESQU'ILE	128 000	dont POINTE PRESQU'ILE	-
dont CALMETTE	101 500	dont CALMETTE	-
dont GUILLAUME DE NORMANDIE	93 000	dont GUILLAUME DE NORMANDIE	-
dont CSP/MONTCOCO	63 000	dont CSP/MONTCOCO	-
dont ZAC BEAULIEU	61 500	dont ZAC BEAULIEU	500 000
dont TOURVILLE	50 000	dont TOURVILLE	-
dont RIVES DE L'ORNE	50 000	dont RIVES DE L'ORNE	-
dont ILOT DES BOUVIERS	35 000	dont ILOT DES BOUVIERS	-
dont GUERINIERE LIBERTÉ	12 500	dont GUERINIERE LIBERTÉ	263 930
66 - CHARGES FINANCIERES	52 500		
042 - OPERATIONS D'ORDRE	25 000 000	042 - OPERATIONS D'ORDRE	25 000 000
Total Fonctionnement	30 536 150	Total Fonctionnement	30 536 150

INVESTISSEMENT	Dépenses	INVESTISSEMENT	Recettes
040 - OPERATIONS D'ORDRE	25 000 000	040 - OPERATIONS D'ORDRE	25 000 000
Total Investissement	25 000 000	Total Investissement	25 000 000

TOTAL BUDGET	55 536 150		55 536 150
---------------------	-------------------	--	-------------------

Présentation consolidée du budget général et des budgets annexes



OBJET	BP 2017	BP 2018	STRUCTURE	Ev° 2018/2017
FONCTIONNEMENT	173 884 488	172 848 044	68 %	-0,60 %
opérations réelles	142 448 113	139 933 836	55 %	-1,77 %
opérations d'ordre	31 436 375	32 914 208		4,70 %
INVESTISSEMENT	74 415 608	80 326 445	32 %	-14,40 %
opérations réelles	37 115 608	44 026 445	17 %	18,62 %
mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000		0,00 %
opérations d'ordre	27 300 000	26 300 000		-3,66 %
TOTAL DEPENSES	248 300 096	253 174 489	100 %	1,96 %
opérations réelles	179 563 721	183 960 281	73 %	2,45 %
mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000		0,00 %
opérations d'ordre	58 736 375	59 214 208		0,81 %

FONCTIONNEMENT	173 884 488	172 848 044	68 %	-0,60 %
opérations réelles	147 634 488	147 598 044	58 %	-0,02 %
opérations d'ordre	26 250 000	25 250 000		-3,81 %
INVESTISSEMENT	74 415 608	80 326 445	32 %	7,94 %
opérations réelles	31 929 233	36 362 237	14 %	13,88 %
mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000		0,00 %
opérations d'ordre	32 486 375	33 964 208		4,55 %
TOTAL RECETTES	248 300 096	253 174 489	100 %	1,96 %
opérations réelles	179 563 721	183 960 281		2,45 %
mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000		0,00 %
opérations d'ordre	58 736 375	59 214 208		0,81 %

CHOIX PAR

Politique publique

47

Développement économique et rayonnement

- 48 Développement économique et emploi
- 50 Commerce et attractivité du centre-ville
- 53 Culture
- 55 Tourisme
- 57 Relations européennes et internationales

59

Vivre ensemble à Caen

- 60 Démocratie de proximité et vie associative
- 63 Éducation et petite enfance
- 66 Jeunesse et vie étudiante
- 68 Sports

71

Solidarités

- 72 Santé, logement et lutte contre l'exclusion
- 74 Handicap
- 76 Seniors

79

Qualité du cadre de vie

- 80 Urbanisme
- 84 Cadre de vie
- 87 Développement durable
- 89 Sécurité et tranquillité publique

Développement économique et rayonnement

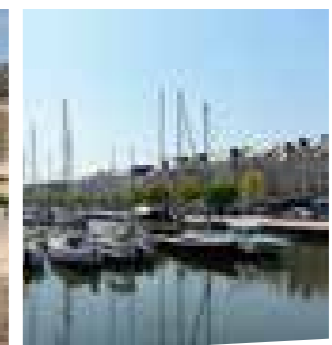
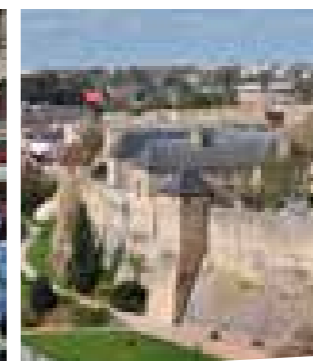
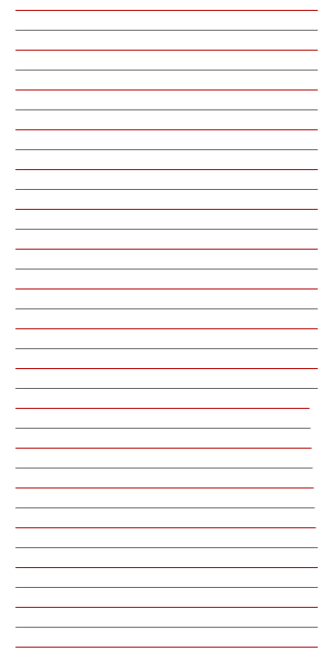
**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET EMPLOI**

**COMMERCE ET ATTRACTIVITÉ
DU CENTRE-VILLE**

CULTURE

TOURISME

**RELATIONS EUROPÉENNES
ET INTERNATIONALES**





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

Développement économique et emploi

Le développement économique et la création d'emplois constituent les priorités du mandat. Impulsée par la communauté urbaine au titre de ses compétences, cette double thématique se décompose en trois parties : la modernisation des infrastructures, l'accompagnement de nos entreprises dans leur développement et la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial qui concourt à l'attractivité de Caen.

Des infrastructures plus performantes

Initiés depuis plusieurs années, les projets de créations de nouvelles infrastructures se poursuivent en 2018.

La **desserte portuaire**, restée à l'état de projet pendant de longues années, va enfin se concrétiser grâce au concours du Département et de la Région. Le chantier va démarrer dès cette année et s'achèvera dans deux ans.

S'agissant de l'**échangeur** et du **boulevard des Pépinières**, les études se poursuivent. Le lancement des travaux est prévu pour 2020.

Les travaux de la **Bretelle Hamelin** sont, pour leur part, en cours d'études. Le marché de maîtrise d'œuvre sera lancé dans le courant de l'année.

Un aéroport plus attractif

Avec plus de 180 000 passagers à son actif en 2017, l'aéroport de Caen a réalisé une progression historique, qui confirme la nécessité d'allonger la piste à l'horizon 2022. Elle passera de 1 900 m à 2 250 m. L'année 2018 sera entièrement consacrée à la Déclaration d'Utilité Publique, à l'instruction de ce projet ambitieux, ainsi que la concertation avec le grand public. En complément, 2018 verra s'agrandir les salles d'embarquement et d'arrivée.

Déjà 600 emplois à Koenig

Racheté en 2011 par Caen la mer après le départ du 18^e régiment de Transmissions, les 50 hectares du site Koenig, situés à proximité de l'A84, ont été dépollués puis aménagés pour accueillir des entreprises. Après l'arrivée d'Enedis en fin d'année 2017, plusieurs sociétés vont ainsi s'installer sur ce site d'ici fin 2018. Au total, ce sont près de 600 emplois qui seront ainsi créés sur cette ancienne friche.

Moho, un lieu unique en Europe

Ce lieu de 7 500 m², soutenu par la Région Normandie, Caen la mer et de nombreux mécènes privés réunira début 2019 de manière pérenne et continue des populations venues du monde entier : étudiants, chercheurs, startups, salariés de PME/ETI/grands groupes et citoyens.

Leur objectif commun : collaborer et vivre ensemble pour inventer le monde de demain.

En matière d'économie numérique, alors que le déploiement des accélérateurs, des co-working ou des tiers-lieux se généralisent dans le monde entier en se focalisant essentiellement sur les startups, MoHo sera le premier « COLLIDER » en Europe et visera à devenir une référence mondiale en la matière.

Lancé l'été dernier, le projet entrera dans sa phase opérationnelle de travaux en 2018. Il ouvrira à l'été 2019.

La démarche de Marketing territorial lancée

Lancée officiellement lors de la soirée « **Caen cause Normand #2** » fin novembre 2017, la démarche marketing territorial initiée en 2016 a d'ores et déjà marqué les esprits avec la production puis la diffusion d'un clip conçu et réalisé par des professionnels de Caen la mer.

Ce film, intitulé « Et si vous étiez Libres », a été largement partagé et vu par des milliers d'internautes.

Une première étape qui va en amener d'autres, avec la participation du territoire de Caen la mer dans des salons ou la mise en place d'un événement exceptionnel à Paris dans le courant de l'année. Un objectif : accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

Commerce et attractivité du centre-ville

Faire du centre-ville de Caen un grand pôle d'attractivité de l'Ouest de la Normandie, telle est l'ambition de la municipalité. La vitalité du commerce en centre-ville est une priorité. Face à la concurrence des pôles commerciaux en périphérie et aux nouveaux modes de consommation, Caen imagine des dispositifs innovants et réinvente une nouvelle offre commerciale en cœur de ville, complémentaire aux propositions existantes.

Le centre-ville doit faire face au développement de la ville et aux évolutions de notre société : l'urbanisation de la Pointe Presqu'île, le nouveau réseau du tramway, le changement de comportement des consommateurs (e-commerce)... sont des paramètres essentiels qu'il faut prendre en compte dans notre manière d'aborder le centre-ville.

Réaménager les espaces publics de l'hyper-centre

La requalification des espaces publics place de la République et boulevard Maréchal Leclerc participe à la volonté de **redynamiser le centre-ville**.

Délaissés depuis plus de 40 ans, ces espaces publics nécessitent une refonte en profondeur.

Ces travaux permettront d'unifier les aménagements de la place de la République à l'avenue du 6 juin et d'intégrer le chevet de Saint-Pierre à l'espace public rénové.

Ainsi, les travaux de requalification et de piétonisation du **boulevard Maréchal Leclerc** ont débuté en 2017 et se poursuivront jusqu'en septembre 2019. L'objectif est de conforter le cœur piétonnier du centre-ville et de créer une nouvelle place publique permettant à chacun de se promener et de profiter de ce lieu exceptionnel, doté de bâtiments historiques à l'architecture remarquable. L'année 2018 sera consacrée aux travaux d'aménagements de surface (piétonisation) et de sécurisation.

Réaménagement de la place de la République, fruit de la concertation

Ancienne place royale, la **place de la République** a perdu au fil du temps son rôle central. L'enjeu est redonner une centralité au centre-ville à travers cette place et de faire de ce lieu un espace convivial où les familles, les touristes et l'ensemble des Caennais pourront prendre plaisir à venir.

Lancée en septembre 2017, la concertation pour le réaménagement de la place a rencontré un franc succès avec la participation de plus de 400 personnes aux ateliers et 1 731 réponses au questionnaire en ligne. Pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les usagers, les commerçants, les acteurs du territoire (conseil de quartier, associations, scolaires...) ont contribué aux réflexions et ont fait émerger de grands principes d'aménagement : conforter la présence du végétal, révéler les perspectives et faciliter les circulations douces, accueillir des manifestations temporaires, permettre l'implantation de terrasses, développer les usages ludiques, faire revenir l'eau et offrir des espaces de détente et de repos.

Dix-huit mois seront nécessaires pour rénover entièrement la place. Les travaux de réseaux ont débuté fin février 2018, les travaux d'aménagement commenceront cet été.

Le projet d'aménagement global de la place est estimé à 9,95 M € et 1,5 M € sont consacrés au budget 2018 pour les premières phases du chantier.

Soutenir les commerces de proximité

La fiscalité constitue un levier pour le développement économique d'un territoire.

Depuis 2014, l'équipe municipale a souhaité réduire la fiscalité des petits commerces de Caen en adaptant l'application de la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**. En d'autres termes, la taxe sur les enseignes des commerces.

Ainsi, d'année en année, la Ville a opté pour l'exonération de la TLPE pour les enseignes dont la somme des surfaces est inférieure à 12 m² et la réduction de 50% de la taxe pour les enseignes dont la somme des surfaces est comprise entre 12 m² et 50 m².

Afin de soutenir les actions d'animations et de promotion des acteurs économiques locaux, 95 000 € seront consacrés au soutien des associations de commerçants du centre-ville et des quartiers (Caponière Village, Centre commercial Molière au Chemin vert...). La Ville continuera à accompagner les actions en faveur des commerces indépendants, en permettant aux commerces traditionnels (hors franchises) de plus de 3 ans, ayant un potentiel de développement, de bénéficier d'un prêt à taux zéro.

Lettre aux commerçants, cafés commerçants, lundis du commerce, points travaux, ambassadeurs travaux, atelier du commerce (lieu pour conciergerie, fauteuil PMR, change-bébés, salle de reunion, hébergement des associations), manager du commerce. La Ville de Caen veille à ce que les commerçants soient systématiquement informés et puissent faire part de leurs remarques.



Consciente des difficultés économiques que peuvent générer les travaux réalisés dans le centre-ville, la ville de Caen a souhaité créer une **commission d'indemnisation amiable (CIA)**, complémentaire à celle existant pour le tramway. Composée d'experts, la CIA sera chargée d'examiner les dossiers et de déterminer la réalité du préjudice subi et son évaluation financière dans le cadre très strict du droit et de la jurisprudence.

Pour mieux appréhender l'avenir et répondre au mieux aux nouvelles demandes, la parfaite connaissance du tissu commercial est déterminante. Ainsi la Ville de Caen et la CCI se sont associées pour créer un **observatoire du commerce** permettant d'obtenir une cartographie précise des pas de porte, de leur typologie, de leur surface... Cet outil sera une aide précieuse aux porteurs de projet qui, bien souvent, manquent d'informations pour compléter leur étude de marché indispensable avant toute implantation. Auditionnés en 2017 et début 2018, les commerçants ont joué un rôle essentiel dans la collecte des données. L'outil sera opérationnel dans le courant de l'année 2018.

Un nouveau tramway pour un meilleur service

Plus fiable, plus confortable, plus régulier, plus accessible et avec une capacité plus importante, le nouveau tramway, qui sera mis en circulation en septembre 2019, présente de nombreux atouts. Le remplacement du TVR actuel par un tramway fer répond à un véritable besoin pour Caen et la communauté urbaine.

Un meilleur service sera ainsi offert aux usagers et un nouveau tracé permettra de mieux desservir le centre-ville de Caen, et notamment les nouveaux équipements de la pointe Presqu'île. Porté par la communauté urbaine Caen la mer, cet investissement de 230 millions d'euros se concrétise par la réalisation des premières interventions sur les réseaux. L'année 2018 a débuté avec la mise en place des bus de substitution et le développement d'une nouvelle offre « vélo » (en libre-service, en location courte et longue durée). Le centre-ville de Caen dispose désormais d'une navette électrique gratuite desservant l'hyper-centre avec des arrêts à la demande, la bibliothèque Alexis de Tocqueville et les Rives de l'Orne.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

Culture

Reconnue pour sa richesse culturelle, la Ville de Caen poursuit son action qui s'articule autour de l'accompagnement à la création, le soutien aux établissements et le développement de temps forts. Associations, établissements culturels structurants, grands événements... tous les acteurs du territoire contribuent au rayonnement et à l'attractivité de Caen, grâce à la recherche permanente de l'excellence et de l'innovation au bénéfice de tous les publics.

Renforcer les conditions de la création et de la recherche artistique

Considérant la création et la recherche artistique comme des fondamentaux de la culture et de sa richesse, une attention toute particulière leur est portée.

Trois modalités de soutien sont définies en direction des artistes professionnels : l'aide directe à un projet, le conventionnement pluriannuel, et l'aide à des structures d'accueil des artistes.

En 2017, les deux comités de réflexion sur les fonds d'aide à la création et la recherche ont été constitués, afin de déterminer les formes d'accompagnement les mieux adaptées : l'un dédié au spectacle vivant ; l'autre, aux arts plastiques et visuels. En 2018, ils poursuivront leurs travaux de manière à conduire une analyse collégiale des demandes de subvention des artistes du territoire et émettre des propositions d'actions. L'enveloppe totale des subventions s'élève à 1 778 350 €.

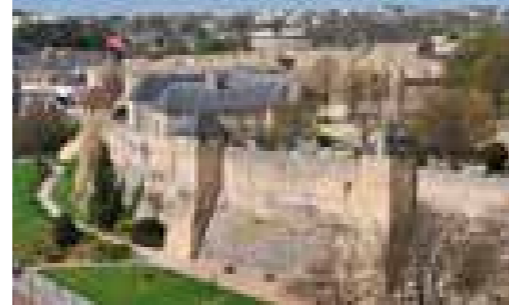
Suite à la concertation menée avec les acteurs des musiques actuelles, seront lancées en 2018 des actions permettant de structurer cette filière et d'assurer un soutien aux acteurs qui contribuent à la renommée de Caen, grâce à l'exportation de groupes de musique caennais.

Investissements : la Ville s'engage pour la culture

2018 sera l'année du démarrage des travaux du Théâtre des Cordes, du lancement de la réhabilitation d'une partie des écuries du quartier Lorge pour y accueillir l'association Amavada, du démarrage de la première phase d'aménagement des abords du château ducal et du lancement de l'étude de programmation pour la reconstruction de la halle culture des Granges (actuel siège du CCN).

S'agissant des travaux du **Théâtre des Cordes**, ils visent à redonner au théâtre sa visibilité dans l'espace urbain, et à s'adapter aux spécificités scéniques contemporaines : mise à niveau technique, installation de gradins modulables, rénovation des espaces intérieurs, optimisation acoustique... Les conditions d'accueil du public seront également améliorées, grâce à une extension comprenant un hall et un espace café. La livraison du nouveau Théâtre des Cordes est prévue en 2019.

La réhabilitation des **Écuries du quartier Lorge** débutera en 2018. L'ancienne caserne militaire est en pleine mutation et deviendra d'ici 2019 un lieu culturel majeur où s'articuleront sur un même site le **Fonds régio-**



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

Tourisme

nal d'art contemporain (FRAC), un espace accueillant des manifestations, des spectacles et des expositions (Écuries) ainsi qu'un espace mutualisé dédié à la filière culturelle.

Pôle d'attraction touristique et culturelle, les travaux d'aménagement des abords du **château ducal** sont programmés pour la fin d'année dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Deux orientations ont été retenues pour cette première phase de travaux : la valorisation de l'écrin de verdure ceinturant le château et une mise en lumière des remparts.

Accompagner les évolutions des établissements phares du territoire

Les grands établissements, dont les missions d'aide à la création et à la sensibilisation des publics constituent l'axe central de leur développement, participent pleinement à la structuration de l'offre culturelle du territoire. Se renouveler sans jamais perdre de vue la qualité artistique et l'intérêt du public : tel est le défi que ces établissements doivent relever en permanence.

En 2018, le **Mémorial de Caen** fêtera ses 30 ans, l'occasion pour tous les Caennais de pouvoir (re)découvrir gratuitement cet équipement et de lancer une campagne de travaux d'envergure : un agrandissement de son espace pour y insérer un projet numérique autour de la Construction européenne et une mise aux normes de son espace d'expositions temporaires, pour accueillir des événements et des artistes internationaux (Norman Rockwell en 2019).

Les moyens nécessaires à la mise en place des programmes d'exposition des deux musées - musée des Beaux-Arts et musée de Normandie - sont également reconduits. La **Comédie de Caen** bénéficiera d'une aide en légère hausse (535 000 contre 525 000 euros) pour renforcer son rayonnement international.

La Ville poursuivra son accompagnement du **Théâtre de Caen**, dont la qualité des programmations est saluée par le public et par la présence d'artistes de renommée nationale et internationale, qui viennent s'y produire.

2018 sera également l'année de renouvellement de la délégation de service public du **Cargö**, scène de musiques actuelles.

De grands événements culturels populaires

De nombreux temps forts rythment la vie culturelle de la cité. Portés par des associations, comme **Nördik Impakt**, les **Boréales** ou encore **Interstices**, ou conduits directement par la Ville de Caen comme « **Époque**, le salon des livres qui éclairent notre temps » et **Éclats de rue**, ces grands rendez-vous ont encore confirmé leur réussite en 2017. Installés dans le paysage local, voire national pour certains d'entre eux, ces événements sont reconnus pour la qualité de leur programmation et d'accompagnement des artistes.

Outil de développement du territoire, l'économie touristique constitue un axe majeur de la stratégie de Caen et de Caen la mer. Depuis 2014, de nombreuses initiatives ont été prises pour faire de notre territoire une destination touristique.

Les liens qui unissent nos collectivités à l'aéroport de Caen-Carpiquet, aux tours opérateurs et aux différents acteurs du tourisme sont le fruit d'un travail partenarial exemplaire.

L'intégralité de la taxe de séjour reversée pour la promotion du territoire

Depuis 2014, l'intégralité de la taxe de séjour perçue par la collectivité (Ville de Caen puis Caen la mer, depuis le passage en communauté urbaine) est reversée pour assurer la promotion de la destination Caen. Une stratégie qui vise à capter les touristes sur notre territoire et qui complète les initiatives prises par « Caen Event » pour développer le tourisme d'affaires.

Caen, destination médiévale

Pour la 3^e année consécutive, la Ville de Caen organisera le mardi 24 juillet, dans l'enceinte du château, le **banquet fantastique**. Une animation gratuite proposée par l'équipe municipale, qui a accueilli plus de 10 000 visiteurs en 2017 et qui vise à conforter l'image médiévale de la ville.

En complément de cette manifestation grand public, Caen la mer s'est associée à l'édition d'un **Guide du routard de la Normandie médiévale** qui a été présenté en début d'année.

Caen, terre d'escales

Afin de promouvoir Caen comme terre d'escale auprès des grands opérateurs de croisières, Caen la mer participe chaque année aux salons **Seatrade Cruise Global** de Lisbonne et de Fort Lauderdale (USA). En 2018, sept escales de paquebots sont prévues à Caen.



L'Abbaye aux Hommes renforce sa qualité d'accueil

Dans la continuité des aménagements réalisés en 2016 et 2017 (modernisation de l'accueil des visiteurs, aménagement du Chauffoir en espace d'interprétation « voyage au cœur des mondes normands » et de l'histoire des abbayes), la Ville poursuit en 2018 l'amélioration de la qualité de son accueil et la valorisation patrimoniale du site avec trois nouveaux projets phares, opérationnels au printemps 2018 :

■ **L'aménagement du rez-de-chaussée de la Porterie en espace d'exposition permanente.**

Ce nouvel espace accueillera dorénavant une exposition permanente « Été 44 : la vie continue » consacrée à la vie des Caennais durant la Seconde Guerre mondiale. Cette exposition, à travers une scénographie ponctuée de photos, de documents d'archives, d'objets personnels et de témoignages audio... viendra enrichir et diversifier l'offre de visites libres ou guidées proposées par la Ville de Caen aux visiteurs et touristes.

■ **L'organisation du 25 mars au 15 mai d'une exposition « Charlotte Corday, une amazone de la Révolution », salle du Scriptorium.**

Réalisée à l'occasion du 250^e anniversaire de la naissance de Charlotte Corday, dans le cadre d'un partenariat exceptionnel avec la ville de Versailles et le Musée Lambinet, la ville de Jouy-en-Josas et le musée de la Toile de Jouy, le Mobilier national et les

Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie, des Archives départementales du Calvados, du musée des Beaux-Arts et des bibliothèques de Caen, l'exposition présentera une centaine d'œuvres d'art et de pièces historiques inédites.

■ **Découvrir Caen autrement**

Dès cet été, les visiteurs de l'Abbaye aux Hommes pourront vivre l'expérience caennaise : se mettre dans la peau d'un Caennais quelques minutes et vivre des moments et des émotions que seule Caen peut proposer. Cette vidéo offrira un voyage unique au cœur des plus beaux lieux et au sommet des plus hauts clochers caennais.

Outil touristique et ludique, cette vidéo 3D servira également à promouvoir le territoire à l'occasion de salons.

Ces aménagements viendront ainsi enrichir l'offre de visites guidées de l'Abbaye-aux-Hommes (36 125 visiteurs en 2017, en progression de plus de 20 %, et une recette de près de 100 000 €, en augmentation de 30 %), complémentaire de celles proposées par l'office de tourisme et le Mémorial de Caen afin de renforcer l'attractivité de ce site, destination touristique majeure de Caen.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

Relations européennes et internationales

Depuis 2014, la stratégie des relations internationales s'est largement orientée vers la coopération économique avec nos villes jumelées. Dès 2015, la Ville accompagne des entreprises locales au salon des maires des États-Unis. Les échanges entre start up vont aussi être développés avec l'Allemagne à court terme.

En 2018, la volonté politique est de créer un « corner » dédié aux pays nordiques à Caen en s'appuyant sur les acteurs caennais qui travaillent avec ces pays ainsi que les représentants consulaires basés sur notre territoire.

Enfin, une coopération avec Winnipeg (Canada) devrait voir le jour au cours de l'année.

Un « corner » dédié aux pays nordiques à Caen

La Ville va s'engager dans la mise en place d'un lieu dédié aux relations entre Caen et les pays nordiques.

Forte de la richesse de ses expertises et de ses acteurs locaux sur le sujet, Caen constitue déjà une plateforme unique de rayonnement de la culture nordique hors Europe du Nord. Avec les Boréales, l'antenne de l'Institut d'études politiques caennais, la présence des représentants consulaires de la Finlande, de la Norvège et de l'Islande,

un tissu associatif très investi, des enseignements uniques à l'université et dans les établissements d'études supérieures, et un fonds exceptionnel de littérature scandinave à la bibliothèque Alexis de Tocqueville, les atouts sont nombreux pour **faire de Caen le lieu de référence des relations avec les pays nordiques en Normandie.**

La Ville a donc pour objectif de rendre visibles toutes les initiatives et de renforcer leur synergie. Un espace dédié est aujourd'hui à l'étude pour permettre à chaque Caennais de découvrir les liens étroits et anciens que la ville entretient avec les pays nordiques et les différentes actions menées dans lesquelles il pourra s'investir.

Los Angeles 2018

Pour la 3^e année consécutive, la Ville de Caen accompagnera des entreprises du territoire au salon des maires des États-Unis, qui aura lieu au mois de novembre prochain à Los Angeles. L'ambition est de mettre en relation nos PME et nos start-ups avec les donneurs d'ordre publics et privés qui participent à ce grand rendez-vous annuel, avec le concours de Caen Normandie Développement.



Vivre ensemble à Caen

Plus d'équité dans l'attribution des subventions

En donnant plus à ceux qui ont moins, l'équipe municipale entend permettre à des jeunes Caennais de partir à la découverte des villes jumelles de Caen.

Depuis le 14 juin 2010, le montant des aides versées aux habitants se déplaçant (dans un cadre associatif ou scolaire) dans une ville jumelle était établi à partir de la règle des Per Diem fixée par l'Union européenne. Afin d'accompagner davantage celles et ceux qui n'ont pas nécessairement les moyens pour voyager, cette règle sera assouplie en introduisant davantage de solidarité par le biais du quotient familial.

L'exposition estivale consacrée aux 30 ans du Mémorial

À l'occasion du 30^e anniversaire du musée, la Ville de Caen et le Mémorial s'associent pour la 3^e année consécutive afin de proposer une exposition exceptionnelle dédiée aux 30 objets marquants des réserves du musée.

Cette exposition sera visible dès le début du mois de juin jusqu'à la fin du mois de septembre. L'occasion pour le public de découvrir des objets uniques qui racontent les quatre années de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Une nouvelle coopération avec le Canada et la Ville de Winnipeg

Soutenue par la Région Normandie, qui coopère avec la Province du Manitoba, et l'ambassade du Canada en France, la Ville de Caen a sollicité la Ville de Winnipeg afin de lancer une nouvelle coopération dès 2018 sur trois axes :

- le développement économique, en accroissant les réseaux entre pépinières d'entreprises et start up des deux territoires,
- les échanges éducatifs et culturels à travers un jumelage entre écoles caennaises et canadiennes, mais également en soutenant les actions de partenariat entre les deux universités. Des échanges sur la francophonie et les auteurs canadiens pourraient également être envisagés,
- la mémoire et les Droits de l'Homme : le Mémorial de Caen et le musée des Droits de l'Homme et de l'Humanité de Winnipeg sont des sites muséaux uniques. Les échanges scientifiques, initiés avec le soutien de la Région, pourront donner lieu à des projets communs dans un futur proche.

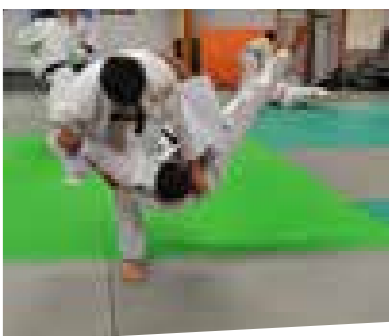
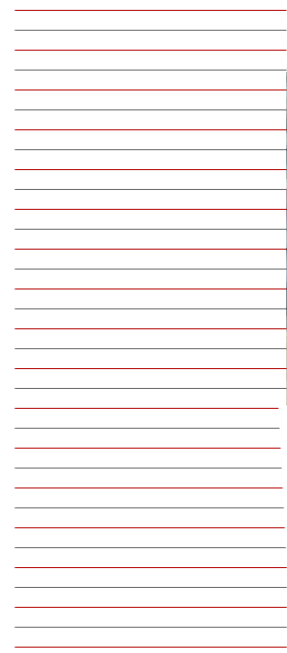
Les troupes canadiennes, en particulier celles du 66^e régiment de Winnipeg, ont joué un rôle majeur dans la libération de Caen. Ce lien historique et la question de la mémoire partagée constituent également un des axes de la future coopération.

**DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ
ET VIE ASSOCIATIVE**

ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE

SPORTS





VIVRE ENSEMBLE À CAEN

Démocratie de proximité et vie associative

Depuis 2014, l'équipe municipale a souhaité poursuivre son soutien aux associations de Caen qui concourent au renforcement du lien social. En 2018, la Ville va ouvrir son premier hôtel des associations. Un investissement de 3,5 millions d'euros.

L'année 2018 sera également l'année du renouvellement des conseils de quartiers citoyens, ainsi que la mise en place de la médiation sociale sur les cinq quartiers prioritaires de Caen.

Un investissement majeur dédié à la vitalité associative caennaise

Dans le cadre de sa politique associative, l'équipe municipale a souhaité la création rapide d'un **hôtel des associations** moderne, fonctionnel et à faible consommation énergétique. Véritable outil de développement, cet hôtel des associations, situé dans le quartier de la Guérinière, proposera – avant la fin de l'été 2018 – des locaux facilement accessibles par les transports en commun, peu énergivores, disposant de salles de réunions équipées, de bureaux mutualisés et d'un espace de stockage administratif. L'hôtel des associations, projet phare de 3 500 000 €, offrira des bureaux à plus de 90 associations, sous forme de locaux à titre exclusif, de bureaux partagés, ou de permanences.

La 3^e édition de « **Place aux Assos !** », placée sous le signe de la jeunesse, a de nouveau rencontré un succès en 2017, avec plus de 200 associations participantes. En centre-ville, les représentants des associations ont accueilli et renseigné le public pour faire de ce grand rendez-vous de la rentrée un temps d'échanges et de convivialité. Afin de reconduire cette manifestation, désormais attendue des associations et des Caennais, un budget de 40 000 € est proposé pour l'édition 2018, qui aura lieu le 1^{er} septembre. « **Mon quartier Animé** », une manifestation pour les habitants avec les associations caennaises, se déroule sur les 12 quartiers de la ville. En 2017, le dispositif est monté en puissance, avec plus d'une centaine d'animations attirant plus de 15 000 participants. Ces manifestations de proximité, construites en partenariat avec plus de 130 associations permettent de valoriser la diversité des associations caennaises et d'offrir aux habitants des animations qualitatives, accessibles et intergénérationnelles près de chez eux. Le dispositif est renouvelé en 2018 avec un budget global de 61 000 €. Par ailleurs, l'ensemble des subventions destinées aux associations d'habitants de quartiers a été maintenu pour 2018, soit 133 000 €.

Des maisons et salles de quartiers valorisées

La Ville de Caen offre la possibilité aux associations de bénéficier de prêt de salles au sein des 15 équipements de proximité qui sont implantés sur l'ensemble du territoire caennais. Leur utilisation permet de promouvoir les activités associatives locales et

de contribuer au dynamisme des quartiers. Dans la continuité du mouvement de modernisation de ces équipements engagé depuis 2 ans, 80 000 € sont proposés en 2018 :

- pour continuer la rénovation de la maison de quartier de Venoux, qui accueille désormais plus de 60 associations et 100 000 usagers par an,
- pour transformer l'actuelle Maison des Associations en Maison des quartiers Centre, Caponière et Hastings,
- pour finaliser le renouvellement du mobilier et faciliter la modularité de ces équipements.

2018, année de renouvellement des instances de concertation

Lieux d'information, de concertation et de convivialité, les **conseils de quartiers** permettent aux citoyens de s'impliquer davantage dans la vie de la cité. Chaque conseil s'engage avec la Ville dans un « contrat de quartier ». Ils seront renouvelés, au premier trimestre 2018, pour une durée de trois ans. Afin d'accompagner ces nouveaux conseillers de quartiers, de favoriser l'interconnaissance et de faciliter l'émergence et le suivi de projets, notamment dans le cadre des contrats de quartiers, la Ville va mettre en place des formations adaptées tout au long de l'année.

Chacun des 12 conseils de quartier s'est engagé avec la Ville dans un « **contrat de quartier** », établi pour 5 ans, sur la base d'un diagnostic de territoire. Afin de permettre aux nouveaux conseillers de quartiers de s'approprier ces contrats de quartiers, l'ensemble des projets d'animation pourra

être retravaillé dans le cadre des conseils de quartiers renouvelés. Les conseillers pourront, par ailleurs, se saisir d'un projet n'ayant pas encore démarré pour l'amener et le mettre en œuvre. Enfin, un nouveau projet inter-quartier, à l'échelle du Pôle de vie des quartiers, pourra être proposé.

2018 sera également l'année du renouvellement du **Conseil de la Vie Associative** (CVA), lieu d'information, de rencontres, de partage d'expériences et de consultation des associations (grands projets, vie et politique associative de la Ville).

25 000 euros en fonctionnement et 8 000 euros en investissement seront dédiés en 2018 au renouvellement et aux projets de ces instances, essentielles pour la démocratie de proximité.

Un soutien affirmé en faveur du développement et de la cohésion sociale des quartiers prioritaires

Soucieuse d'affirmer son soutien aux quartiers prioritaires de Caen, l'équipe municipale propose de reconduire le budget consacré au soutien des projets associatifs présentés dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville, soit 173 000 €.

En 2018, la volonté politique est d'accompagner tout particulièrement le quartier de la Pierre-Heuzé par un soutien des actions proposées par les acteurs de proximité.

Les quartiers de la Guérinière et de la Folie Couvrechef, quartier en veille, bénéficieront également d'un accompagnement soutenu de la Ville.



Par ailleurs, il est proposé de maintenir le soutien à la Régie de quartier sous forme de marchés consolidés.

Enfin, il est proposé de reconduire le montant de 25 000 € en 2018 pour le dispositif des **CSE** (correspondants solidarités emploi). En effet, dans le cadre d'une politique volontariste, la Ville de Caen soutient de multiples initiatives ayant pour objet de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de ses concitoyens au chômage (10 permanences sur le territoire caennais au sein du Pôle de Vie Quartiers Nord-Ouest, du siège social du CCAS, mais aussi dans les centres socio-culturels CAF).

Un dispositif de médiation élargi aux 5 quartiers prioritaires en 2018

De nombreux conflits ou tensions de la vie quotidienne, autour des usages de l'espace public, de petites incivilités, ne trouvent pas nécessairement de résolution à travers l'intervention des services de droit commun, mais peuvent perturber, parfois de manière importante, la qualité de vie des habitants.

Dans ce contexte, l'équipe municipale a décidé, fin 2014, de mettre en œuvre, d'une manière expérimentale et pour une durée de 3 ans, un dispositif de médiation sociale qui repose sur une convention partenariale signée en juillet 2015.

Inscrit dans le champ de la tranquillité publique, ce premier dispositif se déclinait sur la Guérinière et la Grâce de Dieu, deux quartiers classés en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), ainsi que sur le réseau Twisto en fin de semaine et à horaires décalés.

Après plus de 2 années de fonctionnement effectif, une évaluation a été effectuée avec l'ensemble des partenaires signataires.

Forts de cette expérience, la Ville de Caen, Caen La Mer Habitat et La Caennaise se sont associées à travers un groupement de commande pour un nouveau dispositif de médiation. Toujours inscrit dans le champ de la tranquillité, il sera déployé principalement sur les quartiers prioritaires de la Ville de Caen soit : le Chemin Vert, la Pierre-Heuzé, le Calvaire Saint Pierre, la Grâce de Dieu et la Guérinière, avec pour objectifs de réguler les tensions et de réduire le sentiment d'insécurité.

VIVRE ENSEMBLE À CAEN

Éducation et petite enfance

L'éducation des petits caennais constitue un objectif prioritaire de l'équipe municipale depuis 2014. Ainsi, dès cette année, Caen ouvrira son pôle enfance Authie-Nord. Un investissement important pour les habitants du Chemin-Vert.

Soucieux de concourir à une meilleure égalité des chances, l'équipe municipale a acté le retour à la semaine des quatre jours avec la volonté de proposer des actions éducatives efficaces aux enfants en difficulté.

Une ambition éducative pour l'égalité des chances

La rentrée de septembre 2018 sera marquée par le retour à la **semaine scolaire de 4 jours**, suite à une forte adhésion des conseils d'écoles. La concertation sur le sujet a permis de proposer un nouvel élan pour accompagner les actions éducatives en lien avec l'Éducation nationale.

Parce que la mission de l'école est d'apporter à chaque élève les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui, s'ouvrir au monde), notre action s'inscrit dans une volonté d'apporter les moyens nécessaires aux différents champs de compétence composant ce socle de réussite pour tous :

- développer l'accompagnement individuel des élèves en difficulté sur tout le territoire de la Ville (dispositif gratuit),
- favoriser l'accès de toutes les écoles aux sites culturels de la Ville par l'augmentation du budget Transports des écoles,

- déployer l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur le temps du midi,
- mettre en œuvre notre plan de développement du numérique en lien avec l'Éducation nationale en favorisant l'approche pédagogique et non un équipement systématique,
- consolider le pôle d'agents de remplacement des ATSEM dans les écoles maternelles,
- répondre aux besoins d'équipements mobiliers des enseignants, notamment en maternelle pour la motricité,
- soutenir le programme de réussite éducative pour les enfants en difficulté.

Ces mesures qui bénéficieront aux 6 300 élèves des écoles publiques caennaises feront l'objet d'une convention conclue avec le Rectorat.

L'ouverture du Pôle Enfance Authie Nord

La prochaine rentrée scolaire, en septembre 2018, concrétisera un temps fort : l'ouverture du **pôle Enfance Authie Nord**. Cette nouvelle école accueillera, au Chemin vert, 4 classes maternelles, une classe spécifique pour le dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans, 6 classes élémentaires et une classe d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Le projet intègre également des locaux adaptés avec une autonomie de fonctionnement pour le personnel de la médecine scolaire de l'Éducation nationale. Il comprend, enfin, une cuisine de secteur, ainsi qu'une salle de sport mutualisée entre l'école et plusieurs associations de quartiers, pour un budget global d'investissement de 8,5 millions d'euros.



Une restauration scolaire de qualité

Le projet du **Pôle Enfance Authie Nord** intègre la réalisation d'une nouvelle cuisine de secteur, après celles déjà en fonctionnement des Cormorans, Michel Trégore et la Haie Vigné.

La volonté de conserver en régie le fonctionnement de la restauration scolaire est essentielle pour maintenir des repas de qualité, permise à la fois par le professionnalisme des agents et la fourniture de produits de proximité, bio et issus de filière courte, grâce à la mise en œuvre cette année du nouveau marché public alimentaire. Cela se traduit par une hausse de 5% du budget de fonctionnement de la restauration scolaire, soit plus d'1,35 M€, et un budget d'investissement (hors Authie Nord) de 300 000 € pour la modernisation des cuisines scolaires.

Le projet Pôle Enfance Lemière

La maîtrise d'œuvre désignée pour le projet porte une réflexion attentive à la réalisation d'une réhabilitation des bâtiments de l'**ex-collège Lemière** – site patrimonial remarquable – en y associant la communauté éducative. L'ouverture de la nouvelle école est prévue pour la rentrée scolaire 2020 pour un budget d'investissement de 4,75 M€.

Accueil des jeunes enfants : la Ville continue à s'adapter aux besoins des familles

L'action municipale en faveur de la petite enfance, portée par le CCAS de la Ville de Caen a permis l'accueil en 2017 de 1 556 enfants au sein de ses établissements. Cette offre est complétée par une offre associative, à laquelle participe la Ville au travers de subventions d'accompagnement pour l'accueil des enfants caennais. Ainsi, ce sont plus de 160 enfants caennais qui ont pu en bénéficier. En 2018, le CCAS de la Ville de Caen accompagnera l'ouverture d'une micro crèche de 10 places dans le quartier de Vaucelles.

Établissements et service d'accueil : une volonté de modernisation et de simplification

L'année 2017 a permis la concrétisation de la réorganisation de la **Direction Petite Enfance**, dont les effets pourront être mesurés en 2018, qui vise notamment à dégager des outils, supports et pistes de simplification et d'optimisation des attributions de places pour les acteurs et le public (grille de critères de priorité pondérés permettant un classement objectif des attributions), calibrer les ouvertures des équipements en fonction des besoins des usagers, valoriser les actions et les animations significatives des équipements au travers de nouveaux supports d'information.

Par ailleurs en lien avec la Direction de l'Éducation, la Direction Petite Enfance travaille à la mise en place d'un **Portail Familles** permettant de disposer d'informations utiles, voire de réaliser certaines opérations (paiement en ligne de factures...).

Enfin, la Direction Petite Enfance finalisera, dès le début de l'année 2018, l'extension des journées continues sur les plus petits multi accueils. Ainsi, cette extension deviendra totale sur ces établissements en 2018, avec la mise en place sur le **multi accueil Mandarine**.

Ouverture d'un 5^e dispositif pour les enfants de moins de trois ans à Authie Nord

L'année 2018 verra en outre l'ouverture d'un **5^e dispositif de Moins de Trois ans (M.T.A)** sur le site d'Authie Nord, qui permettra de développer des actions et projets concourant à l'intégration des enfants de moins de trois ans en milieu scolaire, ainsi qu'à l'accompagnement de leurs familles et l'ouverture d'un **Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)** aux Cormorans, programmée dans le courant du 1^{er} semestre. Cet espace de socialisation permettra d'accueillir de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grands-parents...) pour un temps déterminé, avec des accueillants professionnels et/ou bénévoles, garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Enfin, l'année 2018 sera marquée par le démarrage du **transfert du Multi Accueil Miséricorde** et l'ouverture d'une **maison des Familles**.



VIVRE ENSEMBLE À CAEN

Jeunesse et vie étudiante

Investir pour la jeunesse de Caen constitue l'une des priorités de l'équipe municipale. En fin d'année, le chantier d'agrandissement et de rénovation de la MJC de la Guérinière débutera.

En parallèle, la Ville continuera d'accompagner les initiatives au bénéfice des jeunes et des étudiants.

Enfin, la nouvelle charte de la vie nocturne entrera en vigueur à la fin du printemps, au terme d'une large concertation avec les acteurs impliqués dans cette démarche.

Dynamiser et coordonner l'action de la Ville

Le Projet Jeunesse et Vie étudiante 2015-2020 de la Ville de Caen vise à donner plus de cohérence, d'efficacité et de visibilité aux politiques à destination des jeunes et des étudiants de 11 à 25 ans. Ce projet a vocation à stimuler les initiatives des jeunes, du tissu associatif, des services municipaux et de leurs partenaires. L'année 2018 sera marquée, à ce titre, par le lancement du dispositif « **Caen t'es jeune, la Ville soutient tes projets** » (6 000 €), la 2^e édition de la semaine de la citoyenneté (6 000 €), la 3^e édition de la finale des plaidoiries collégiennes et lycéennes...

Une MJC rénovée et agrandie à la Guérinière

Un choix fort est fait pour les budgets socioéducatifs depuis 2015 avec le maintien de l'enveloppe de subventions aux associations socioéducatives implantées à Caen (2 650 050 €). Des investissements seront, en outre, spécifiquement réalisés en 2018, notamment le démarrage des travaux de rénovation et d'extension de la **MJC de la Guérinière**. Un investissement très important, de 2 M€, qui confirme la volonté de l'équipe municipale de moderniser les équipements des quartiers caennais. 2018 verra aussi la poursuite des études pour la reconstruction d'une nouvelle MJC sur le quartier de Venoux.

Faire rayonner Caen grâce à ses étudiants

La Ville poursuivra son effort d'accompagnement des initiatives au bénéfice des jeunes et des étudiants. Elle renforcera notamment les dispositifs visant à conforter son attractivité : 3^e édition de « Caen accueille ses étudiants » en septembre 2018, participation à l'organisation des « Nuits de » (10 000 €), préparation de l'accueil de la finale nationale des olympiades des métiers, en partenariat avec la Région, fin novembre 2018. La Ville maintient également son effort d'accompagnement du **Carnaval étudiant** (90 000 €), événement festif de renommée nationale et qui rassemble chaque année plus de 30 000 étudiants. Enfin, la Ville a maintenu son effort dans le soutien aux initiatives étudiantes à son niveau de 2017.

Prévenir la délinquance, un objectif politique affirmé

2018 sera marquée par la mise en place de la procédure du « rappel à l'ordre », le lancement d'une communication accrue sur la prévention des risques et les troubles à l'ordre public, et une actualisation de la charte de qualité de vie nocturne, en partenariat avec le Procureur de la République, les forces de police et les acteurs concernés (commerçants, riverains...).

La politique municipale de prévention de la délinquance repose sur un équilibre incontournable : la prévention et la répression.



VIVRE ENSEMBLE À CAEN

Sports

Remise à niveau des équipements sportifs, investissements dans de nouvelles infrastructures, accompagnement des associations, soutien renforcé au sport de haut niveau. En 2018, le sport caennais poursuit son développement.

Un grand plan de modernisation des équipements sportifs

Depuis 2015, la Ville de Caen s'est engagée dans un plan de modernisation de ses installations sportives qui lui permet de répondre progressivement aux besoins des associations sportives pour leur pratique sportive au quotidien.

Parmi les investissements réalisés en 2017 pour l'amélioration de la pratique sportive : la rénovation des vestiaires du stade Bendif ainsi que de ceux du Chemin vert. La Ville a par ailleurs réalisé ou engagé des programmes structurants permettant le développement des pratiques sportives : couverture des tennis à la Maladrerie, installation d'un terrain de hat-trick sur l'espace Champagne, rénovation complète de la piste d'athlétisme et construction d'une salle de musculation haut niveau à Hélitias. Elle a engagé enfin des travaux d'adaptation du Palais des sports à la pratique du basket en haut niveau avec la montée du CBC.

Pour 2018, une enveloppe globale de 2 446 500 € est inscrite en investissement, pour répondre aux projets de création, de rénovation et de maintenance des équipements de la Ville.

Objectifs 2018 : les projets structurants et l'accompagnement de la pratique sportive

Sollicitée de longue date par les clubs de haut niveau en natation, hockey sur glace, la nouvelle salle de musculation à Hélitias qui leur est dédiée accueillera trois clubs : l'ENC, le HCC et le CAC qui se partageront l'espace et en assureront le fonctionnement. Engagés en 2017, les travaux se termineront au printemps 2018 pour un montant de 800 000 €.

Dans la poursuite des travaux de reconstruction de la base de Kayak (2016) au cœur du bassin Saint Pierre, de la rénovation de la base d'aviron en 2017, la Ville va construire une nouvelle base nautique mutualisée avec Mondeville. Le budget de l'opération est de 1,750 M€ dont 450 000 € apportés par Mondeville. La construction doit débuter en 2018, pour une livraison en 2019. Cet investissement permettra à la Ville de disposer d'équipements nautiques d'envergure et de qualité.

Un changement des translucides du gymnase du château d'eau, pour des raisons de fuites dans le gymnase, ainsi qu'un ravalement des façades sont prévus également en 2018.

Le programme d'agrandissement des vestiaires du stade Déterville sera réalisé pour un montant total de 350 000 €. Cet agrandissement répond aux attentes du club de la MOS et de ses licenciés, dont le nombre augmente chaque année.

Réhabilitation du complexe Hélitias : 2 millions d'euros d'investissement

La piste d'athlétisme, en tartan*, sera livrée au printemps 2018, lorsque les conditions météorologiques permettront d'achever sa réalisation.

Cet équipement rénové permettra aux groupes scolaires, au club d'athlétisme, ainsi qu'aux différents usagers, de pratiquer leur sport désormais dans des conditions optimales et en toute sécurité.

À l'issue de cette réhabilitation et de cette mise aux normes fédérales, la Ville pourra également accueillir des épreuves d'athlétisme de niveau national ou international.

Le montant de la réhabilitation de la piste s'élève à 1,2 M€ ; l'investissement sera complété par une rénovation des vestiaires et de l'éclairage devenus obsolètes.

Des équipements de quartier réhabilités

Conformément aux engagements pris par la municipalité depuis le début du mandat, la ville va poursuivre ses efforts pour réhabiliter le patrimoine sportif vieillissant, qui présente des signes de vétusté avancée.

Ces travaux indispensables représentent une ligne budgétaire de 850 000 € et visent à rénover le parc d'équipements sportifs qui a plus de 40 ans de moyenne d'âge.

Poursuivant cet objectif, et pour faire face aux fuites d'eau récurrentes dans le gymnase du Chemin vert, la toiture sera entièrement refaite pour un montant estimé à 740 000 €. Les travaux sont prévus en deux tranches, sur 2018 et 2019, d'un montant de 370 000 € chacune.

Cet investissement permettra de compléter l'engagement de la Ville sur le Chemin vert en matière de modernisation des équipements sportifs, après la couverture des tennis et l'installation du terrain de hat-trick, réalisés en 2017.

Enfin, les vestiaires du stade du Chemin vert seront également finalisés avec une dernière tranche (303 000 €) nécessaire pour permettre leur homologation et leur accessibilité.

*Agglomérat en résine synthétique, matériau de référence des pistes d'athlétisme.



Solidarités

Une enveloppe de 706 500 € est consacrée à l'entretien courant des installations sportives, avec pour objectif de les maintenir en état et de les pérenniser : mise en accessibilité, entretien des chauffages, sécurisation des installations électriques, préventions légionnelles, remplacements de menuiseries défectueuses...

Sont prévus plus spécifiquement en 2018 : des travaux de chauffage au gymnase Dunois, de traitement anti corrosion à Victor Vinde, le remplacement du plancher de la salle de yoga dans l'équipement de la Butte, l'aménagement d'un espace pour le stockage du joug de rugby sur Caen Sud et de nombreuses autres interventions qui répondent aux attentes quotidiennes des usagers et aux obligations de la ville en matière de sécurité.

Enfin, un montant de 160 000 € sera consacré au renouvellement de matériel et d'équipements sportifs indispensables à la pratique des activités sportives en toute sécurité dans les gymnases et dans les stades.

Soutenir le sport amateur : une priorité pour l'équipe municipale

Le soutien de la Ville en faveur du sport amateur sera maintenu en 2018 avec près de 1,5 M€ consacrés aux subventions permettant le fonctionnement au quotidien des associations sportives.

La mise en œuvre des critères d'attribution au début de mandat sera poursuivie et appliquée dans une optique de transparence et d'équité entre les clubs et disciplines.

Le soutien financier en faveur du sport de haut niveau sera renforcé de 251 000 € au vu de la dynamique positive des clubs en basket et en handball notamment, qui évoluent respectivement en Pro B et pro D2, et portera l'intervention de la Ville à 1,5 M€.

Enfin, l'équipe municipale mobilisera près de 300 000 € en 2018 pour soutenir les grands rassemblements annuels : Open de BMX, Normandy Channel Race, Courants de la Liberté, Open de Pétanque, Open de tennis.

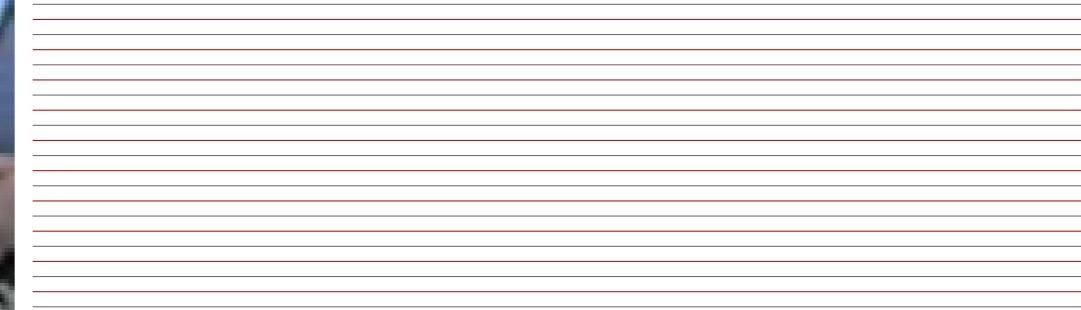
Sur la base des nouvelles animations lancées en 2016, la Ville proposera à nouveau aux familles des animations vacances autour du Sport Nature et du Sport Santé. Après une expérimentation concluante lancée au premier semestre 2017 avec les partenaires de santé, la Ville poursuivra en 2018 l'opération Sport sur ordonnance. Le budget consacré à cette opération est estimé à 200 000 € pour la mise en œuvre des animations sportives auprès du public.

SANTÉ, LOGEMENT ET LUTTE
CONTRE L'EXCLUSION

HANDICAP

SENIORS





SOLIDARITÉS

Santé, logement et lutte contre l'exclusion

Cette année encore, l'équipe municipale a choisi de maintenir le niveau de sa subvention au CCAS. Une volonté politique réaffirmée, car il est indispensable d'accompagner les plus fragiles au quotidien.

Déterminés à garantir un haut niveau de qualité des réponses apportées aux publics accueillis, malgré un contexte national difficile, le CCAS et la Ville de Caen sont amenés à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement.

En 2018, pour garantir l'équilibre du budget 2018, une partie du résultat 2017 reporté viendra compléter la subvention de la Ville reconduite en 2018 (au même niveau depuis 2016) soit 13,935 M€.

Une meilleure information sur les dispositifs de solidarité municipaux

L'an passé, le CCAS avait mis en place un nouveau règlement des aides sociales facultatives qui prévoyait la création de nouveaux dispositifs : aide à l'acquisition d'équipements liés au handicap, aux dépenses de santé, la signature d'une convention avec l'association ACTIOM permettant la création d'une mutuelle avec des tarifs avantageux car négociés pour les habitants de la Ville, etc.

L'année 2018 est l'occasion de faire le point sur ces nouvelles offres en ajustant, le cas échéant, ces dispositifs. En outre, la Ville prévoit la réédition du **Guide Solidarité** qui permet de mieux faire connaître encore au public et aux partenaires les dispositifs d'accompagnement des plus démunis proposés par la Ville.

2018 : Caen s'engage sur le thème de la santé mentale

En 2018, la Ville consacrera 68 300 € sous forme de subventions, aux actions de prévention sanitaire.

Le travail entrepris à l'occasion du **Contrat local de santé** signé en novembre 2014, qui permet de coordonner les actions propres à la collectivité ou celles de partenaires extérieurs, fera l'objet d'une évaluation, à l'occasion de la première échéance du dispositif.

Plus particulièrement, l'année 2018 verra une montée en puissance du **Conseil local de santé mentale**, dont les groupes thématiques proposeront des actions concrètes d'information du grand public et la mise en place de commissions de concertation pour traiter de situations complexes.

Caen a rejoint le réseau des Villes-Santé OMS

Le projet des Villes-Santé OMS est un projet à long terme qui incite les décideurs locaux à mettre la Santé au cœur des politiques municipales. Une Ville-Santé se définit comme une ville qui améliore constamment

la qualité de son environnement, favorise le développement d'une communauté solidaire et qui participe à la vie de la cité, agit en faveur de la santé de tous et réduit les inégalités, développe une économie diversifiée et innovante, donne à chacun les moyens d'avoir accès à la culture et de réaliser son potentiel de créativité.

Notre objectif est d'améliorer le bien être physique, mental, social et environnemental de ceux qui vivent et vivront dans notre ville.

La Ville reconduira également son soutien au projet cofinancé par l'État et l'Agence Régionale de Santé, d'accompagnement sanitaire et social des personnes en situation de prostitution. À ce titre, 15 bénévoles intervenant dans le dispositif ont été formés au sein des locaux de la Ville et les premières maraudes mises en place en octobre 2017 ont permis de rencontrer 67 personnes.

2018 verra également l'aboutissement de l'extension du **parc de défibrillateurs automatiques**, dont la localisation a été revue afin de mieux répondre aux besoins, et le nombre d'appareils, augmenté. Cette démarche s'accompagnera d'actions de sensibilisation à destination du personnel sur l'usage de ces appareils.

Outre ces actions, la Ville coordonne les diagnostics et plans d'action liés à la mise en œuvre des obligations relatives à la **qualité de l'air intérieur** au sein des établissements d'accueil du jeune enfant et des écoles maternelles de Caen.

Par ailleurs, dans le cadre des actions contribuant à la tranquillité publique, les contrôles conjoints entre police municipale et inspecteurs de **salubrité**, notamment en matière de diffusion de musique amplifiée, seront reconduites.

Enfin, face à la problématique grandissante du **frelon asiatique**, la convention signée entre la ville et la FREDON visant à promouvoir et faciliter la destruction des nids sera reconduite en 2018.

Le logement

Après plus d'un an d'existence, le **service communal du logement** a démontré toute sa pertinence. Au-delà du positionnement des personnes sur des logements réservés, le partenariat mis en place avec les bailleurs sociaux permet la prise en compte par ceux-ci des situations complexes. Sur l'année 2017, le Service Communal du Logement a labellisé les dossiers de 79 personnes. Parmi elles, 49 ont été relogées, dont 19 sur le parc de logements réservés et 30 dans le cadre du partenariat avec les bailleurs sociaux.

En 2018, les critères de labellisation seront revus, afin de les ajuster aux besoins repérés et la gestion en flux des logements réservés sera proposée aux bailleurs sociaux.



SOLIDARITÉS

Handicap

Soucieuse de permettre à chaque Caennais d'accéder aux établissements publics dont elle a la responsabilité, la Ville va poursuivre, en 2018, sa politique volontariste en faveur des personnes handicapées.

2018, la Ville poursuit ses investissements en faveur de l'accessibilité

En 2017, ce ne sont pas moins de 1,4 million d'euros qui ont été investis pour permettre aux personnes handicapées de pouvoir accéder et se déplacer au sein de nos établissements recevant du public.

Cette somme se répartit comme suit :

- 580 000 euros pour le patrimoine scolaire,
- 550 000 euros pour le patrimoine sportif,
- 150 000 euros pour le patrimoine socio culturel,
- 100 000 euros pour les monuments historiques.

En 2018, l'effort se poursuit avec des crédits d'investissement à hauteur de 870 000 euros. Ceux-ci sont destinés notamment à des études de faisabilité afin de mettre aux normes PMR l'ascenseur de l'hôtel de ville, et lancer des appels d'offre pour équiper d'ascenseurs le musée des beaux-arts et le gymnase de la Folie Couvrechef.

Enfin, l'un des gros chantiers de 2018 sera la mise en place d'un ascenseur à l'école élémentaire Bosnière, avec un budget prévisionnel de 380 000 euros.

Le reste des crédits permettra la mise aux normes de sanitaires ou d'emmarchement pour les personnes handicapées sur divers établissements de notre patrimoine.

Accompagnement des personnes en situation de Handicap : un investissement sans faille de la Ville de Caen

Outre une programmation pluriannuelle ambitieuse relative à la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, la Ville apporte son soutien aux associations spécialisées dans le handicap, afin de donner des réponses concrètes à leurs attentes, et ce dans tous les domaines de la vie quotidienne et la prise en compte des problématiques liées au Handicap.

L'accompagnement des projets (organisations de manifestations sur le territoire caennais, soutien financier des associations) participe à une meilleure visibilité des actions portées par les associations et les services de la Ville et contribue à l'intégration sociale des personnes handicapées.

Chaque année, les **États généraux du Handicap** contribuent à cette prise en compte.

Enfin, de nouveaux projets permettront une valorisation des personnes en situation de Handicap : signature de la **Charte Romain Jacob** pour la promotion de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap, en partenariat avec l'ensemble des établissements de santé, accompagnement d'autres sites touristiques dans l'obtention de la marque **Tourisme Handicap** (obtention de cette marque en 2017 pour l'accueil de l'Hôtel de Ville).



SOLIDARITÉS

Seniors

Soucieuse de développer des services pertinents et adaptés à destination des seniors, la Ville de Caen va mettre en œuvre, dans le courant de l'année, un Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile ainsi qu'un projet artistique ambitieux.

2018 : mise en œuvre du Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile

Les seniors caennais ont des profils différents, selon qu'il s'agisse de jeunes retraités ou de personnes plus âgées, avec des besoins plus axés dans ce cas en termes de prévention et d'accompagnement de la dépendance. La politique municipale est en perpétuelle adaptation face à ce phénomène de société. Un budget conséquent est consacré à l'action municipale en direction des seniors et s'articule autour de 3 axes principaux :

- l'accès aux droits et à l'information,
- l'exercice de la citoyenneté, la participation des retraités à la vie sociale, aux activités culturelles, sportives de loisirs,
- l'accompagnement des projets et parcours de vie des seniors, en favorisant le libre choix.

L'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre du **projet d'expérimentation du SPASAD (Service polyvalent d'aide et de soins à domicile)** retenu dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence régionale de santé (ARS). La mise en œuvre de ce projet a nécessité tout au long de l'année une réorganisation totale en termes de ressources humaines, d'outils, de formation ; une démarche sans précédent de conduite du changement. Sa mise en œuvre sera effective à l'automne 2018 et permettra de renforcer la coordination des interventions auprès des personnes âgées/handicapées suivies par les services d'aide à domicile.

Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés opérationnel à l'EHPAD Mathilde de Normandie

L'**EHPAD Mathilde de Normandie** a aujourd'hui un taux d'occupation conforme aux attentes et 2018 verra la mise en place du **Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)** au sein de la structure, qui permettra d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives, sensorielles et leurs liens sociaux.

Un projet artistique ambitieux à destination des seniors

Parce que l'EHPAD est un lieu de vie, il est important de développer des actions d'animations permettant de valoriser les aînés. Un projet a été déposé par l'établissement auprès de l'Agence régionale de santé (ARS) Normandie, dans le cadre de l'**appel à projets Culture Santé/Handicap Normandie intitulé « 8 258 Passages et Conquêtes »**. Ce projet artistique pluridisciplinaire a pour objectif de favoriser l'expression des aînés à travers leurs expériences singulières des passages importants qu'ils ont traversés durant leur existence et qui ont fait de leur vie un chemin de conquêtes « bénéfiques / positives » ou pas. Ce projet a retenu toute l'attention de l'ARS, qui a accepté son financement. Il se déclinera au travers d'une exposition, un spectacle et l'écriture d'un livre.

Les clubs du 3^e âge accompagnés par le CCAS

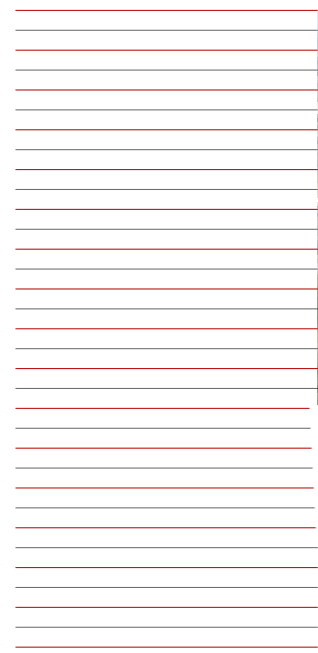
En 2018, le suivi des clubs 3^e âge va être transféré de la Direction de la Proximité au CCAS / Direction des services aux retraités et personnes âgées. Ce nouveau fonctionnement permettra de développer une politique d'animation globale à l'échelle des 14 clubs de la ville :

- en développant, avec les animatrices, des outils d'animation pour le quotidien,
- en multipliant les propositions d'animations exceptionnelles, à l'image des récentes visites du musée de Normandie, qui ont été fortement appréciées.

Enfin, dans le cadre de l'attribution de forfaits autonomie par le département (160 417 €) pour les résidences autonomes (ex Foyers logements) gérés par le CCAS de la Ville de Caen des actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie en direction des personnes âgées pourront être mise en place, notamment la mise à disposition d'un travailleur social sur ces structures (0.50 ETP) permettant le traitement anticipé de problématiques sociales (prévention des impayés, accompagnement à la résolution de problèmes d'hygiène ou de santé).

Qualité du cadre de vie

**URBANISME
CADRE DE VIE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
SÉCURITÉ ET
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**





QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Urbanisme

En 2017, les ventes de logements neufs à Caen ont dépassé celles de la métropole de Rouen, qui compte pourtant le double d'habitants. Des chiffres qui démontrent concrètement la dynamique de notre territoire qui veille à trouver un juste équilibre entre la mise en valeur de son patrimoine et les nouveaux usages des habitants, mais aussi entre les projets de l'hyper-centre et ceux de nos quartiers.

La Presqu'île : la préparation de la ZAC Nouveau Bassin en 2018

Le projet de renouvellement urbain de la Presqu'île, projet urbain d'envergure et de forts enjeux, se poursuit en 2018. Les dépenses 2018 correspondent à la fin des paiements pour les études et les frais de fonctionnement de la SPLA pour la contractualisation du **Projet d'Intérêt Majeur (PIM)** et la préparation du dossier de **création de la ZAC sur le nouveau Bassin**.

La Pointe Presqu'île : une année de concrétisations

La Pointe Presqu'île a fait l'objet d'aménagements des espaces publics, inaugurés en septembre 2017. Ces aménagements ont été programmés afin d'offrir un environnement de qualité autour du **Tribunal de Grande Instance (TGI)** et de la **bibliothèque Alexis de Tocqueville (BADT)**. Les dernières dépenses correspondent au solde des coûts d'aménagements. Ces aménagements se traduisent, sur site, par la réalisation de la **promenade Berthelot**, en bordure de canal, qui offre des lieux de repos (estacades), la piétonisation du **quai François-Mitterrand**, la création de la **Grande Pelouse** (espace vert festif complémentaire aux équipements existant)... ainsi que la viabilisation des 3 lots constructibles dont les esquisses ont été présentées publiquement en début d'année et qui vont faire l'objet de permis de construire au printemps.

Des projets ambitieux sur tous les territoires

Le Chemin vert, un projet ANRU qui se poursuit

Après l'élaboration et la présentation publique du plan programme en 2016, la Ville entame, cette année, les travaux préalables à la mise en œuvre du projet urbain, qui va prendre forme autour du nouveau pôle Enfance Authie Nord, et dont la livraison est prévue à la rentrée des classes 2018.

Un nouveau schéma directeur pour la place de la Mare

La démolition du bâtiment INSEE, à l'été 2017, destinée à élargir l'espace public nécessaire au passage du tramway, des bus et de la circulation routière, va conduire la Ville à mener une réflexion urbaine sur un périmètre d'étude qui reste à définir au vu du diagnostic urbain (rue Gémarré, extrémité des fossés Saint-Julien, rue Chanoine Saint-Pol, rue de Geôle...) devant réinterroger les espaces publics du site. Une consultation sera lancée pour l'élaboration d'un schéma directeur d'organisation de l'espace urbain et des capacités de reconstruction pour un montant estimé à 50 000 €.

Une seconde vie pour le Palais Fontette

Suite au déménagement du Tribunal de Grande Instance (TGI) sur la Pointe Presqu'île à l'été 2015, la ville a procédé en 2016- 2017 à une étude sanitaire des bâtiments du **Palais Fontette**. En 2018, la Ville lancera un appel à projet relatif à la reconversion du site. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement de la Ville de Caen, qui repose d'une part sur la valorisation de son patrimoine et son cadre de vie et, d'autre part, sur la redynamisation de son centre-ville.

Outre la mise en valeur architecturale et patrimoniale du Palais et de ses abords immédiats, il s'agit de proposer une affectation au bien et de définir le projet le plus judicieux et le moins impactant pour les finances communales.

Le site du Palais Fontette restera, à la demande des élus, propriété de la Ville de Caen. La Ville le mettra à disposition du lauréat, selon des modalités à déterminer, afin de procéder à sa reconversion, avec pour but de créer un outil de développement économique qui concourt au rayonnement de Caen.

Les objectifs principaux poursuivis au travers de cet appel à projet sont :

- la préservation et la mise en valeur de l'identité du site,
- le renforcement de l'attractivité du site, du rayonnement de la Ville par le développement de nouvelles activités en adéquation avec son environnement.



Clemenceau : le projet de renouvellement urbain se poursuit

Le **plan guide** du secteur a été approuvé et transcrit dans le PLU en 2017, 2 terrains ont été affectés pour la réalisation d'un EHPAD et de logements par la SCDI la Caennaise dont l'étude est en cours. Les dépenses inscrites pour 2018 permettront de finaliser les échanges de terrains avec Caen la mer Habitat.

L'ancien parking à barrières République

Ancienne place Royale, la place de la République a perdu, au fil des années, son rôle central. L'obsolescence des aménagements paysagers, l'omniprésence de la voiture, le déclassement de ce lieu pourtant stratégique en ont fait un espace délaissé, sans attrait et sans animation.

Partant des préconisations de l'**étude Bérénice**, l'équipe municipale a lancé un appel à projet, en vue de créer un nouveau lieu de centralité alliant restauration, commerces, services et loisirs.

Implanté sur l'actuel parking en enclos, devant la Poste Gambetta, le projet de halle présenté par le groupe SECOPROM (Sedelka - Europrom), à l'été 2016 et retenu par un jury de 17 personnes (élus de la majorité et de l'opposition, riverains, présidents d'associations de commerces, conseiller de quartier, chambres consulaires, architecte conseil, etc.) répond à ces exigences.

Le projet de la Caserne Martin se concrétise

Une dépense de 3,3 M€ est inscrite pour acquérir le foncier à l'EPFN (établissement public foncier Normandie) ainsi que les frais de notaire et de géomètre afférents. L'acquisition auprès de l'EPFN, ainsi que la vente à la Sté LINKCITY, se sont opérées le 21 février 2018. La recette pour la cession du terrain est à hauteur de 4 772 220 €. Cette opération d'envergure, donnant sur la Prairie (hippodrome), conçu par l'agence d'architecture Rudy RICCIOTTI, comprend 140 logements dont 14 en accession sociale et 50 vendus en VEFA à 2 bailleurs sociaux, ainsi que le déplacement du **multi-accueil Miséricorde**, actuellement implantée rue Gémare.

Participation de la ville pour la réalisation de logements sociaux

Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville souhaite accompagner les bailleurs sociaux sur le territoire de Caen. Elle a ainsi mis en place un dispositif de minoration foncière afin de permettre la création de logements à des prix d'opération supportables pour le logement social. Cette participation concerne les opérations : **Caserne Martin** (la Caennaise, la Plaine Normande et Caen la mer habitat), **avenue de la Libération** (Caen la mer habitat) et **rue des Acadiens** (la Caennaise).

Caen s'engage pour le développement urbain durable

L'année 2018 va voir aboutir la fin du **dispositif « URBACT »**, programme de coopération territoriale européenne financé par le FEDER et les États Membres pour promouvoir le développement urbain durable et intégré dans les villes moyennes. Il s'adresse à des villes ayant des problèmes communs et conduit à la création de réseaux de villes thématiques, dont les travaux vont conduire à l'élaboration de **Plans d'Actions Locaux**.

Le thème proposé par la ville de Naples : **« les géants endormis » (sleeping giants)** a été partagé avec 10 villes européennes dont Porto, Dubrovnik, Gijon, Bruxelles, Liverpool...

Le travail en réseau avec ces villes doit permettre d'aboutir à un plan d'actions sur ce thème qui se décline à Caen sur la reconversion de deux bâtiments de la Presqu'île : le **« tunnel Drouet »** et les **« tonneaux »** de Ports Normands Associés (PNA).

Les financements proposés par le Programme URBACT portent essentiellement sur le fonctionnement du réseau sur la période 2016 - 2018. Néanmoins, cet engagement peut permettre aux villes membres d'être plus facilement identifiées sur des opportunités de financement européen.

Cet engagement, in fine, doit contribuer au rayonnement de Caen au niveau européen.

Cinquième Biennale de l'architecture - In Situ

Moment privilégié pour échanger sur les sujets clés de la ville contemporaine, cette cinquième édition aura pour thème **« Faire battre le cœur des villes »**. En octobre prochain, architectes, sociologues, urbanistes, géographes... seront réunis pour présenter aux spécialistes comme aux néophytes leurs visions de la ville de demain : les réalités du monde urbain, les enjeux auxquels les villes doivent faire face et les perspectives à anticiper. La programmation éclectique de l'édition 2016 a séduit 3 500 visiteurs.



QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie est un souci constant pour l'équipe municipale. Ville fleurie, connectée et aux services toujours plus proches du citoyen, la Ville de Caen se modernise et investit pour rendre ses quartiers plus agréables à vivre au quotidien. Cette année, 975 000 € seront consacrés à l'entretien des voiries et des ouvrages d'art. Fort de son succès, le dispositif « SOS Rue » est renforcé. Il est désormais accessible via les réseaux sociaux depuis le début de cette année 2018.

Le service SOS Rue – propreté, voirie, espaces verts. 1 an de fonctionnement

Mis en place fin 2016, le service **SOS Rue** est une brigade d'intervention rapide qui a pour mission de répondre le plus efficacement possible aux légitimes demandes des habitants concernant des dysfonctionnements visibles sur le domaine public.

Les habitants peuvent composer un numéro unique, le **02 31 75 14 14**, pour solliciter la brigade « SOS Rue – propreté, voirie, espaces verts ». Depuis le début de l'année 2018, les Caennais peuvent également interpeller le service sur Facebook et Twitter (@CaenOfficiel), avec le hashtag **#SOSRue**. L'objectif est d'apporter une plus grande réactivité des agents de la collectivité sur des dégradations ou dysfonctionnements qui touchent directement le cadre de vie et le quotidien des habitants avec une équipe pluridisciplinaire dédiée et un suivi optimisé des réclamations.

En 2017 (après une année pleine de fonctionnement du dispositif), 818 appels ont été traités :

- 330 concernent des interventions relatives au nettoyage des rues,
- 307 concernent des interventions liées à des dépôts illicites de déchets,
- 76 concernent des demandes d'enlèvement de graffitis,
- 29 concernent des interventions de voirie,
- 13 concernent des demandes au sujet des espaces verts,
- 63 concernent des interventions diverses (ramassage d'animaux morts, par exemple).

Bientôt des corbeilles de propreté connectées

En 2017, une réflexion a été menée sur l'optimisation des tournées de vidage des corbeilles de propreté urbaine. Une expérimentation sera menée au printemps 2018 pour l'**installation de corbeilles de propreté « connectées »** sur différents quartiers : ce dispositif permettra de géolocaliser les corbeilles et de mesurer leur taux de remplissage permettant ainsi d'adapter les circuits des agents et de gagner en efficacité. Plus de cinquante corbeilles pourraient être ainsi équipées, en fonction des résultats de cette expérimentation, dès la fin 2018.

La Ville poursuit sa modernisation

Cette année, la municipalité va mobiliser, sur l'enveloppe de la Communauté urbaine affectée à la Ville de Caen, 975 000 € pour assurer les grosses réparations de voiries (chaussées, trottoirs) et d'ouvrages d'art pour moderniser et embellir la ville. Le choix des voiries à rénover est fait en accord avec l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le domaine public comme par exemple les exploitants de réseaux (ERDF, GRDF, etc.) qui réalisent d'importants renouvellements de leurs installations chaque année. Indépendamment de leur caractère technique, ces travaux de modernisation et de sécurisation des réseaux concourent à la qualité de vie des habitants.

En complément de ces réparations, des budgets, pris en charge par la communauté urbaine, sont consacrés au financement des projets inscrits dans les contrats de quartier signés à l'automne 2015.

Comme l'an passé, 150 000 € seront consacrés par la Communauté urbaine au **programme bus** (mise à niveau des quais de plain-pied, modernisation des voies de bus). Ce dispositif, mis en œuvre avec Caen la mer, est destiné à développer l'attractivité, la conformité et la vitesse commerciale des transports en commun.

Quatre ans d'efforts récompensés

Les efforts réalisés par l'équipe municipale depuis 2014 continuent à porter leurs fruits.

Deux importants chantiers de rénovation ont été menés à bien : le **chalet des Granges**, au cœur de la forêt de Grimbosq, et les **serres du Jardin des Plantes** qui viennent d'être ouvertes au public.

Outre l'entretien du patrimoine espaces verts, des jeux d'enfants et des équipements de loisirs, la Ville va poursuivre son plan de **désherbage communal** (financé par l'Agence de l'Eau) qui permet d'aménager l'espace public en veillant au respect de la directive **zéro pesticide**.

La Ville accompagne l'évolution des **jardins partagés et familiaux** dans les quartiers et intègre en 2018 la mise en place de ruchers dans les espaces verts, conformément aux souhaits exprimés par les Caennais.



QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Développement durable

Caen, ville fleurie

Le fleurissement hors-sol sera poursuivi sur le plateau piétonnier dans le centre-ville, cette action spécifique entrant dans le cadre du **plan de fleurissement**.

Le **festival d'Un Jardin à l'Autre** sera reconduit en 2018 avec une journée dédiée aux associations de protection de l'environnement, auxquelles la Ville de Caen apporte son soutien, le Jardin d'été place Saint-Sauveur sur le thème « la passion botanique au XVIII^e siècle » et une exposition sur le même thème dans l'église du Vieux-Saint-Sauveur.

2018 consacrée aux données naturalistes

Le **Conseil Local de la Nature en Ville** a été installé le 28 septembre 2017, et l'année 2018 sera consacrée au traitement des données naturalistes.

Enfin, la 1^{re} tranche du **plan de gestion du patrimoine arboré** sera lancée, sur le centre-ville en priorité. Trois plans de gestion vont également se développer dans le courant de l'année, concernant le Musée d'Initiation à la Nature, le Jardin des Plantes et la Colline aux Oiseaux.

Pour tenir ses objectifs en matière de développement durable, Caen met en œuvre, depuis 2014, des actions concrètes et visibles auprès des Caennais pour préserver leur qualité de vie et participer à l'attractivité du territoire.

Depuis 2014, la Ville est pro-active en matière de transition énergétique et répond au triple enjeu : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter la dépendance énergétique et maîtriser les consommations pour lutter contre la précarité énergétique. L'action municipale s'articule autour de trois axes de travail :

- la rénovation énergétique du patrimoine municipal,
- l'information et la sensibilisation des habitants à la maîtrise de l'énergie,
- le développement des mobilités actives et de l'intermodalité.

Caen s'engage pour le climat

Dans la poursuite de ce qui a été engagé, Caen a mis l'accent sur les investissements pour améliorer la performance énergétique de son patrimoine. Depuis 2015, 4 000 luminaires ont ainsi été renouvelés, avec une estimation de diminution des consommations de l'ordre de plus de 30 % sur la facture municipale. En 2018, le programme de travaux représente 800 000 €, soit le remplacement de 1 300 luminaires supplémentaires, plus performants et moins coûteux.

Sur le patrimoine bâti, les travaux engagés chaque année ont pour objet de réduire les coûts de fonctionnement, d'être plus sobres dans les utilisations et de développer des énergies renouvelables. Sont priorités les travaux d'isolation et de suppression des chaufferies au fioul. La Ville a ainsi réduit de 65 % sa consommation de fioul domestique depuis 2014. En 2018, 300 000 € seront consacrés à la **rénovation énergétique des bâtiments**.

C'est également dans cette optique que l'équipe municipale a décidé la construction du **Pôle enfance Authie Nord en BEPOS** (Bâtiment à énergie positive) qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme (meilleure isolation et pose de panneaux photovoltaïques). Il ouvrira à la rentrée de septembre 2018.

Caen soutient et accompagne les Caennais

La sensibilisation des Caennais à la maîtrise de l'énergie est un des volets mis en œuvre par la Ville. Ainsi, elle a lancé en 2017 un **défi « Famille à Énergie Positive »**. 93 familles se sont inscrites et engagées à réduire leur consommation d'énergie dans leur logement. Une réduction moyenne de 12,5 % a finalement été réalisée sur les énergies et 14 % sur l'eau.

En 2018, le projet sera porté auprès des



QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Sécurité et tranquillité publique

écoles caennaises, grâce au concours des équipes pédagogiques.

Le premier **appel à propositions d'animations (APA) « développement durable »** a été mené en 2017 par la Ville, conjointement avec Caen la mer. L'objectif est de soutenir des structures locales dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ludiques, pédagogiques et innovantes sur 6 thématiques (au choix) : vie quotidienne, mobilité, énergies, biodiversité, alimentation, vie sociale et s'appuient sur des événements reconnus. Les 3 projets ont été retenus par la Ville de Caen ont permis de toucher près de 500 personnes.

Un nouvel appel à projet sera proposé en 2018 qui permettra une montée en puissance des actions.

Caen s'engage pour les mobilités actives

La Ville encourage les modes de déplacements actifs (vélo et marche à pied), garants d'une meilleure qualité de vie. Elle développe d'année en année des aménagements, des infrastructures adaptées qui permettent le partage de la voirie et l'intermodalité. Le programme de développement des voies cyclables avec un maillage sur les grands axes urbains et les liaisons inter-quartiers se poursuivra avec des financements de la Communauté Urbaine Caen la mer. En 2018, le budget alloué à ces aménagements passera à 400 000 € (soit une augmentation de 160 % par rapport à 2017) et sera essentiellement consacré au développement des zones 30 km/h

ainsi qu'à l'amélioration de la continuité du réseau.

Des aides incitatives à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants et vélos cargo ont été reconduites. 346 caennais ont bénéficié de ce dispositif depuis le lancement de cette opération. Cette politique sera renouvelée en 2018, avec une enveloppe de 30 000 €.

Sur le volet marche, les premiers aménagements piétons ont été réalisés en lien avec les conseillers de quartiers. 2 nouveaux chemins des écoliers sécurisés ont vu le jour aux abords des groupes scolaires Victor Lesage et Fernand Léger.

Le plan vélo/piétons sera réédité en 2018. Il est accessible sur le site de la Ville, dans les pôles de vie, les bibliothèques, l'Office de Tourisme et la Maison du vélo.

Protéger les plus fragiles des actes d'incivilités est une priorité de l'équipe municipale depuis 2014. Le recrutement de nouveaux policiers, le déploiement de la vidéoprotection et le renforcement des aménagements de sécurité routière sont autant d'éléments concrets de l'action municipale.

La Ville investit dans une caméra mobile de vidéoprotection

Cette année, la Ville de Caen va investir dans une cinquantième caméra de vidéoprotection. Un modèle différent des autres, car cette technologie sera mobile. Cette dernière sera déployée dès que cela s'avèrera nécessaire, sur des lieux où des actes d'incivilité sont particulièrement signalés afin d'accompagner le travail d'investigation des forces de police. Une technique qui a fait ses preuves, puisque depuis leur déploiement entre fin 2015 et mi-2016, les 49 premières caméras ont permis l'interpellation de 468 individus.

La Ville s'engage pour la sécurité routière

Grâce au concours de la communauté urbaine, des nouveaux aménagements seront réalisés en 2018, afin d'améliorer la sécurité des usagers de la voie publique : les piétons et les cyclistes, mais aussi les automobilistes eux-mêmes, en agissant sur les traversées piétonnes, les protections de cheminement, la mise en place de dispositifs de ralentissement, l'organisation du stationnement, la modification de carrefour, etc.

Concrètement, la mise en place de zones 30 dans les quartiers de Caen va se poursuivre en 2018, à l'instar de ce qui a été mis en œuvre fin 2017 dans les quartiers Calmette et Clos Herbert.

La Ville modernise les équipements de ses agents

Chaque année, la Ville investit pour moderniser les équipements de ses agents. En 2018, la Police municipale se verra attribuer un nouveau véhicule de patrouille pour remplacer un ancien modèle obsolète et polluant.

Pour renforcer les dépistages alcooliques, un cinquième éthylotest électronique sera mis à disposition des policiers municipaux, à compter de cette année.

